

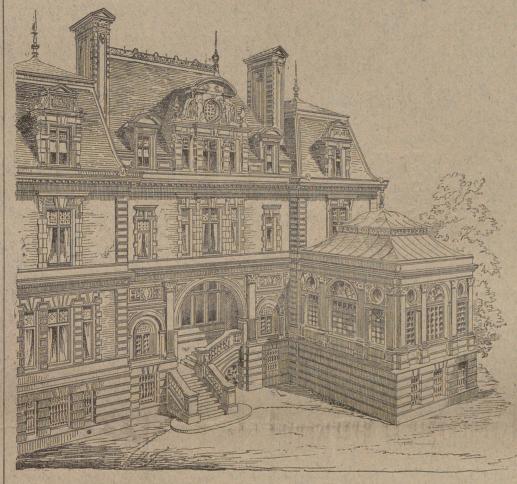
SGCDZU2

### LIBRAIRIE DE LA CONSTRUCTION MODERNE DUJARDIN et Cie, Editeurs

PARIS. — 17, RUE BONAPARTE, 17. — PARIS

### HABITATIONS PARTICULIERES par P. PLANAT

1re Série en cours de publication :



# HOTELS

Par P. PLANAT

### PLANCHES

EN COULEUR

TEXTE

AVEC NOMBREUX DESSINS

COMPLÉMENTAIRES

Prix: 150 francs

AVIS. - Pour l'Étranger, frais de port et de douane en plus (15 0/0 environ).

#### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

#### Semaine sainte et fêtes de Pâques

A l'occasion des cérémonies de la semaine sainte et des fêtes de Pâques, la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, d'accord avec les Compagnies du Midi de la France et du Nord de l'Espagne, délivrera du 11 au 21 avril inclusivement, des billets de Paris à Madrid, en voitures de 1<sup>te</sup> classe, au prix de 200 francs, aller et retour compris, avec faculté d'arrêt, en France: à Bordeaux, à Bayonne et à Hendaye; en Espagne: à tous les points du parcours.

Ces billets sont valables pendant 20 jours, à partir de la date d'émission.

Les voyageurs auront la faculté de prendre les trains de luxe sud-express, à la condition

les trains de luxe sud-express, à la condition de payer, en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est à dire 50 % du prix des billets à plein tarif.

# Billets d'aller et retour de famille pour les stations des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Des billets d'aller et retour de famille, de 4° et de 2° classe, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours pour Biarritz, Arcachon, Pau et Salies-de-Béarn, avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes 25 % 36 %

s 25 % 36 % 35 % et plus 40 %

Durée de validité: 33 jours. Non compris les jours de départ et d'arrivée. La durée de validité des billets de famille

peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours moyennant le paiement, pour chacone de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

#### Fêtes à Séville

A l'occasion de la semaine sainte, du 14 au 20 avril, de la foire et des fêtes qui auront lieu à Séville les 24, 25 et 26 avril, la Compagnie du chemin d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi de la France et les Compagnies espagnoles, délivrera du 1<sup>ct</sup> au 20 avril des billets de Paris à Séville, en voitures de 1<sup>ct</sup> classe, au prix de 250 francs, aller et retour compris, avec faculté d'arrêt à Bordeaux, Bayonne, Burgos, l'Escurial, Madrid, Aranjuez, Castillejo (embranchement de Tolède) et Cordoue.

Castillejo (elibranchement do doue.

Ces billets seront valables pour le retour jusqu'au 10 mai inclusivement.

Les voyageurs auront la faculté de prendre les trains de luxe sud-express jusqu'à Madrid, à la condition de payer, en outre du prix cidessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 % du prix des billets simples à plein tarif.

### CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

#### Billets d'aller et retour de 1re classe pour Nice et Menton.

Valables pendant 30 jours, non compris le jour du départ, avec faculté de prolongiation d'une période unique de 15 jours, moyennant le paiement d'un supplément de 10 %.

Des cartes suivants à Nice et Menton et retour. — Prix des billets: Paris, 190 fr. — Belfort, 170 fr. — Vesoul, 164 fr. — Gray, 149 fr. — Nevers, 145 fr. — Is-sur-Tille, 142 fr. — Dijon, 137 fr. — Genève, 132 fr. — Clermont-Ferrand, 116 fr. — Lyon, 103 fr. — Cette, 70 fr. — Nîmes, 65 fr.

Les voyageurs pourront s'arrêter, tout à l'aller qu'au retour, à toutes les gares du parcours, ainsi qu'à Hyères.

Ces billets donneront acces dans tous les trains desservant les points désignés ci-dessus, à l'exception des trains rapides de nuit n° 7 et 40.

Ils donneront droit au transport gratuit de 30 kiloger de hagages.

30 kilogr. de bagages.

DÉLIVRANCE DES BILLETS. Les billets seront délivrés immédiatement. 1° Du 23 février au 5 mars, à l'occasion du

carnaval de Nice;
2º Du 23 mars au 5 avril, à l'occasion des régates internationales de Nice et de Menton; Du 11 au 20 avril, à l'occasion des vacances

de Pâques.

A Paris, à la gare et dans les bureaux de ville et agences de la Compagnie;

A Genève, à la gare et au bureau-succursale,

A Genève, à la gare et au bureau-succursale, Grand-Quai, 28;
A Lyon, à la gare de Lyon-Perrache;
A Belfort, Vesoul, Gray, Nevers, Is-sur-Tille, Dijon, Clermont, Cette et Nîmes, à la gare.

Avis important. — Les voyageurs porteurs de ces billets aller et retour pourront également prendre, moyennant le payement du supplément perça des voyageurs porteurs de billets à plein tarif, les trains de luxe composés de Lits-Salons ou de Sleeping-Cars qui partent chaque jour de Paris à 6 h. 50 du soir, et de Menton à 44 h. 08 du matin. 11 h. 08 du matin.

### Voyages circulaires à itinéraires

Voyages circulaires à itinéraires fixés.

Il est délivré pendant toute l'année, à la gare de Paris-Lyon, ainsi que dans les principales gares situées sur les itinéraires, des billets de voyages circulaires à itinéraires fixes, extrêmement variés, permettant de visiter, en 1<sup>ro</sup> ou en 2° classe, à des prix très réduits, les contrées les plus interressantes de la France (notamment l'Auvergne, le Dauphiné, la Savoie, la Provence, les Pyrénées, etc.), ainsi que l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Portugal, l'Italie et la Suisse.

# FLUATATION

DURCISSEMENT ET L'INALTÉRABILITÉ DES PIERRES CALCAIRES

ÉCONOMIE DE 60 p. 100

Sur la construction par l'emploi des pierres communes rendues plus belles et plus durables que les roches. — Restauration. Remise en état des constructions détériorées.

HORS CONCOURS A L'EXPOSITION DES ARTS DÉCORATIFS

FAURE & KESSLER, à Clermont-Ferrand. Suc. à Paris, 15, av. de l'Opéra, et 16, r. d'Argenteuil

EN MARBRES POUR DALLAGES ET SUR FOND OR Figures et ornements pour décorations murales, voûtes, plafonds, etc.

DÉCORATION EN ÉMAUX ET DALIAGES du Nouvel Opéra, Musée du Louvre, Banque de France, Nouvel Hôpital du Havre, Église Saint-Paterne, à Orléans Musée d'Amiens, etc. RÉCOMPENSES: Paris, 1867, 1878, 1885, 1886;

ANCNE MON MAZZIOLI, DEL-TURCO

1re MAISON FONDÉE A PARIS

A. ZANUSSI, EX-REPRESENTANT, SUCP

Rue de Grenelle, 151, Paris. Succursale à Amiens, rue Jules Barni, 40. Correspondant à Orléans, Didier, r. des Anglaises,



SELLERIES - VACHERIES ETC

Maison MUSGRAVE & Co, limited PARIS, LONDRES et BELFAST



Médailles d'or et d'argent a : Expositions internationales.

MÉDAILLE D'OR AMSTERDAM, 1883

On peut voir nos articles en grandeur d'exécution dans nos salles d'exposition à Paris.

CATALOGUES et devis franco sur demande.

MUSGRAVE ET C°, LIMITED PARIS. — 240, rue de Rivoli. — PARIS

#### ESCALIER INCOMBUSTIBLE Système LUC

Ces escaliers en maçonnerie, légers élégants, plus solides que ceux en chêne, coûtent SO p. 0/0 meilleur marché.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

### M HAMELIN

Agent Commercial.

150. Boulevard Magenta

### PAUL

### CHALET

60, rue Dombasle, 60

USINE A VAPEUR

Ville de Paris, de l'Etat Assistance publique.

Escaliers en fer, brev. s. g. d. g. Rampes en fer, brev. s. g. d. g.

HANGARS ÉCONOMIQUES

TÉLEPHONE

### CLARK ET CO

Inventeurs des Fermetures en tôle d'acier ondulé roulant d'elles mêmes

# CLARK BUNNETTET Co. LIMITED, Success Médaille d'Argent A L'EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1878



aux Expositions de Oporto

1865 Philadelphie 1876

Melbourne 1881

Amsterdam

Fournisseur de l'Etat, de la Ville de Paris de la Cie des Chemins de fer de l'Est, etc., etc.

MAISON ETABLIE A PARIS EN 1860.

BUREAUX ET ATELIERS

Impasse Boileau, Auteuil, Paris

### PAVAGES CERAMIQUES

### CORBASSIÈRE

22 Méda illes D'EXPOSITIONS



CARRELAGES Mosaiques FRANÇAIS

CARRELAGES CÉRAMIOUES

en grès Cérame

16, rue de la Chapelle

### ALEXIS MENARD SUCT DE CONSEIL

Rue Marcadet, 279, Paris

CHARPENTE & MENUISERIE EN FER

SERRURERIE D'ART

ÉLECTRICITÉ, ACOUSTIQUE, PARATONNERRES

Spécialités brevetées, systèmes Cairol et A. Ménard

Persiennes fer, fer et bois, lames mobiles en

verre

Ferme-persiennes fonctionnant de l'intérieur. Espagnolettes à tringle plate pour persiennes. Glaces et Portes a coulisse. Fermetures de Magasin, Stores, Jaiousies. Chassis mécauiques pour écoles, casernes, cuisines etc.

Ascenseurs, Monte-charges, Monte-plats

SYSTÈME ÉCONOMIQUE, SANS PUITS.

Appareils de levage de tous systèmes
HYDRAULIQUES, A VAPEUR, A BRAS, ETC.

COMMISSION pour tous articles du bâtiment.

# PAVAGE CERAMIQUE FRANÇAIS DE BOULOGNE-SUR-MER

### TESTE

124, rue de Tocqueville.

UNIS ET DESSINS VARIÈS ÉGOUTS



GRANIT ASPHALTE PAVAGE CANALISATION

### GENIE SANITAIRE

Etablissement complet du tout à l'égout. ÉTUDES ET DEVIS A FORFAIT.

## Pour MM. LES ARCHITECTES

Reproduction de façades et intérieurs d'après nature

Reproduction à l'échelle exacte de plans et dessins

Photogravure typographique Photolithographie

### FERNIQUE

31, Rue de Fleurus

PARIS

Chevalier Légion d'honneur. Méd. Argent. Paris 1878 Méd. Or, Anvers 1885. Diplôme d'honneur, Paris 1885

### SOMMAIRE

TEXTE: Les fêtes de l'Exposition universelle.
Hôtel de M. P., à Paris: Lambris du cabinet de travail.
Les écoles de Melun.
La nouvelle métropole de Toulouse.
Consultations juridiques.
Exposition universelle: Chronique des travaux.
Correspondance.
Nominations

Nominations.

Association des diplômés.

Congrès international des architectes en 1889 : Deuxième liste de souscription.

Concours.

Nouvelles.
DESSINS: Frontispice: Composition de M. Mayeux.

Fêtes de Vienne en 1879: Le char des artistes. Les fau-

Ecole de garçons à Melun : Façade et plans.

Hôtel de M. P., à Paris : Lambris du cabinet de travail.

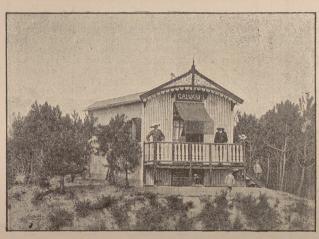
Consultations juridiques : 2 croquis.

Exposition universelle : Les passerelles.

PLANCHES HORS TEXTE: La métropole de Toulouse, planches 47 et 48.

#### CHRONIQUE INDUSTRIELLE

MAISON DÉMONTABLE. - Système Durupt.(1)





L'un des plus graves inconvénients des voyages et des villégiatures est de se priver pendant de longs mois de son home. Emporter sa maison avec soi, la mettre aux bagages comme un simple carton à chapeaux, voilà un idéal rêvé par bien des gens amis du confortable. Nous avons connu certain peintre américain qui voyageait dans une voiture de saltimbanque. Pour s'accommoder d'une semblable installation, il faut être pourvu d'une dose d'originalité qui n'est pas à la portée de tous les esprits.

Les yachtsmen qui parcourent le monde sur leurs superbes bateaux réalisent presque complètement cet idéal. Mais c'est un luxe des plus coûteux que les fabricants de chocolat ou les capitalistes heureux peuvent seuls se payer. Les maisons démontables de M. Durupt ne sont pas d'un bon marché excessif. Mais il est évident que ce système de construction permet d'avoir à peu de frais une maison toute à soi - un chalet réellement confortable - dont le transport est relativement peu coûteux et l'installation très simple.

(1) M. J. Durupt, ingénieur-constructeur, 64, rue du Chemin-Vert, Paris,

Les fondations, sur le sable ou la terre sèche, sont nulles; les murs se composent d'une paroi extérieure en tôle ondulée et d'une paroi intérieure en bois séparées par un intervalle de 15 à 20 centimètres. Quand les murs sont construits, on remplit le vide avec des matières sèches, sciure de bois, sable, aiguilles de pin, déchets de liège, etc. On a ainsi des parois aussi impénétrables au froid ou à la chaleur que les murs les mieux construits. — Le toit est formé de deux de parois tôle laissant entre elles un espace vide que l'on remplit également de matières iso-

Les dessins que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs montrent un chalet installé sur une plage de la Loire-Inférieure. Un plancher surélevé permet d'avoir un vas'e sous-sols. Des balcons rapportés et des escaliers d'accès complètent la construction.

Ce chalet de 40 mètres superficiels comportant trois chambres, deux terrasses et une cabine, tient dans deux wagons et le montage a pu être effectué entièrement en six jours par des ouvriers quelconque.

P. A. D.

### ECONOMIE ET FINANCE

On ne possède encore aucune indication sur les recettes fiscales ou municipales de mars, et l'administration des douanes n'a pas encore produit le tableau du commerce extérieur du premier trimestre. Mais si l'on s'en rapporte aux relevés du trafic sur les voies ferrées pendant la première quinzaine dudit mois, l'activité industrielle et commerciale du pays n'a pas dû s'amoindrir depuis les derniers états similaires. A la vérité, les rapports des principaux centres manufacturiers mentionnent un peu de ralentissement; mais il faut remarquer que la fabrication traverse la crise semestrielle de l'entre-saison.

En somme, la situation générale apparaît sans changement notable, toujours pleine de promesses pour la période de l'Exposition. La crise des banques, après quelques journées d'émotion, laisse le crédit intact et ses principaux rouages plus éprouvés, plus solides que jamais. Cette observation vise à la fois la Banque de France, le Crédit foncier et la Compagnie des agents de change. A la vérité, ce qu'on appelle une campagne de baisse a été commences centre les valeurs du Crédit foncier. A la faveur de l'emo-

tion créée par la déconfiture du Comptoir d'escompte, on a tenté de précipiter les prix des actions et obligations de cette Société. Mais les manœuvres répétées de la spéculation n'ont abouti qu'à un piteux avortement. Elles se heurtent à une situation de fait contre laquelle toute l'audace des promoteurs de ces attaques ne peuvent rien. Cette situation repose sur deux éléments essentiels : d'abord la confiance des déposants ordinaires du Crédit foncier qui ont accru leurs versements de 12 millions pendant le mois de mars; puis le faible total de ces dépôts, soit 85 millions, rapproché de la valeur du portefeuille composé de valeurs d'État, rentes françaises et bons du Trésor exclusivement, pour une somme de 365 millions.

La Rente se maintient à 85.50; pareillement le Suez et les Chemins français se distinguent par une grande stabilité de prix. Les Sociétés de crédit de second plan sont et demeurent en état de suspicion légitime. Il y aurait cependant des distinctions à faire.



Composition de M. Mayeux, architecte.

### LES FÊTES DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE

(Voyez page 289.)

Au mois de mai 1664, le galant roi Louis XIV « voulant donner aux reines et à toute sa cour des fêtes peu communes » choisit à cet effet le palais de Versailles qui n'avait pas reçu encore tous les embellissements dont il fut doté depuis; il était cependant célèbre déjà par la beauté des jardins, des promenades, la diversité de ses ménageries d'animaux et l'étendue de ses viviers où pullulaient les animaux aquatiques.

Dans ce cadre dès lors merveilleux furent données des fêtes de jour et de nuit qui occupèrent une semaine entière. M. de Saint-Aignan, secondé par le célèbre Vigarani, fut chargé de fournir le thème et de réaliser la mise en scène. Les plaisirs de l'Île enchantée, tel fut le titre de la pièce où l'on mit en œuvre un épisode de l'Arioste: Dans le palais d'Alcine, Roger et d'autres chevaliers étaient retenus, par les charmes de l'enchanteresse, sous le joug des plaisirs, jusqu'au moment où, délivrés de ces enchantements, ils retournaient à des exercices plus guerriers.

Le premier jour vit une scène allégorique pour laquelle on choisit un vaste rond-point où aboutissaient quatre larges allées bordées par de hautes palissades de verdure, et décoré de portiques et de festous enrichis d'or et de peintures, aux armes du roi. Quatre milles bougies formaient l'illumination.

La cour s'y étant placée, le héraut, M. des Bardins, « vêtu d'un habit à l'antique, couleur de feu en broderies d'argent, » fit son entrée à cheval, suivi de trois pages : M. d'Artagnan (1), M. de Saint-Aignan et M. de Noailles. Les trompettes et timbaliers précédaient le roi, représentant Roger lui-même « montant un des plus beaux chevaux du monde, dont le harnais, couleur de feu, éclatait d'or, d'argent et de pierreries ». Nous avons vu que la couleur de feu était celle de Louis XIV.

Le roi était armé à la façon des Grecs, du moins telle que la comprenait l'archéologie empanachée et décorative du temps : il

portait une cuirasse de lames d'argent couverte en broderie d'or et de diamants. On nota particulièrement que son casque, tout couvert de plumes couleur de feu, avait « une grâce incomparable ». Il ne faut pas trop sourire de ces appréciations contemporaines, car ces costumes de ballet ont, en effet, une grâce fort noble et une grande élégance.

Les compagnons de Roger, rôles empruntés au Roland furieux: Guidon le Sauvage, Oger le Danois, Aquilant le Noir, Griffon le Blanc, étaient représentés par le duc de Guise, le comte d'Armagnac, le duc de Foix, le duc de Coaslin, le comte de Lude, le prince de Marcillac, fils du duc de La Rochefoucault, etc.

Sur un char immense parut Apollon, qui n'était autre que le sieur La Grange, de la troupe de Molière; Apollon avait été choisi, parce que « en son honneur se célébraient autrefois les jeux Pythiens, que ces chevaliers s'étaient proposé d'imiter en leurs courses et en leur équipage ». A ses pieds les quatre Ages ou Siècles étaient reconnaissables à leurs attributs. Autour du char venaient les monstres célestes; les figures les plus remarquables de l'antiquité servaient de cortège: Daphné, Hyacinthe, les Heures, les Signes du Zodiaque conduits par le Temps, avec sa faux et ses ailes; lequel n'était autre, sous son déguisement, que le sieur Millet, cocher de Sa Majesté.

Les pasteurs qui fermaient le cortège, et devaient rapidement élever la barrière pour les courses de bagues, étaient, comme il convient à leurs humbles fonctions, vêtus fort modestement : « ils portaient des vestes couleur de feu, enrichies d'argent et des coiffures de même. » Rustique simplicité!

Pour comprendre ces mascarades, dont les assemblages nous paraissent étranges aujourd'hui, mais qui avaient au moins ce mérite de fournir un thème merveilleux à des féeries fort pittoresques, il faut se rappeler que les romans de chevalerie n'étaient pas complètement oubliés, que la Renaissance italienne les avait remis à la mode, bien que sous une forme toute différente des vieux romans de gestes, et tout empreinte de luxe voluptueux; que les bergeries chevaleresques et héroïques de M. d'Urfé et plus tard de Mlle de Scudéry, avaient la veille encore occupé toutes les imaginations; que le culte de l'antiquité classique

<sup>(4)</sup> Disons incidemment qu'il y eut plusieurs d'Artagnan sous Louis XIV, Celui-ci prit plustard, devenu maréchal, lenom de Montesquiou. Un autre, désormais célèbre, était capitaine-lieutenant des mousquetaires et a laisse des mémoires peu connus où se retrouvent les personnages célèbres: Athos, Aramis et Porthos, Bernajoux, Biscarat, Milady etc. Les duels, les enlèvements, les sièges dont Dumas a tiré un tableau si mouvementé, sont autant d'incidents vrais. Les Trois mousquetaires, tout roman de cape et d'épée qu'ils soient, sont une image plus fidèle qu'on ne lecroit parfois des folles journées de la Fronde.





Fêtes de Vienne en 1879. - Cortège: Le char du groupe des artistes.

était venu ensuite s'établir et faire bon ménage au milieu de ces luxuriantes chimères. L'imagination, au xvii siècle, plus jeune, plus naïve, plus exubérante que nos esprits quelque peu secs et stériles, et de sève bien plus riche au milieu de ses écarts, s'accommodait fort bien de ces composés hétéroclites, pourvu qu'ils fussent prétextes à mettre en évidence le luxe, élégant en même temps que somptueux, et l'allure cavalière des compagnons du roi. Il faut se rappeler aussi que ces courtisans partaient chaque année en campagne, guerroyaient fort sérieusement six mois de l'année, laissaient assez fréquemment leurs membres sur les champs de bataille. A leurs divertissements de cour, pendant les intervalles d'un repos assez bien gagné, il n'était pas possible qu'il ne restât pas quelque caractère belliqueux propre à en rehausser singulièrement la fadeur.

Le Siècle d'airain, représenté sous forme très agréable, par l'actrice Mlle de Brie, prononça des vers à la louange de la reine; puis commencèrent les courses de bagues, où M. de la Vallière fut vainqueur.

La nuit venue, la collation fut servie aux dames de la cour par des pages, des moissonneurs, des vendangeurs, auxquels s'entremêlaient des « concertants » de Pan, de Diane et autres divinités, précédés de Saisons montées sur des chevaux, des éléphants, des chameaux et des ours. Tous les chevaliers qui avaient pris part aux courses, dans leurs costumes d'apparat, entouraient les tables brillamment illuminées, en s'appuyant aux barrières du pourtour. Pendant ce temps, les Signes du Zodiaque commencèrent le ballet qui devait couronner cette première journée.

Le second jour, fut jouée la *Princesse d'Elide*, composée par le sieur Molière, comédie-ballet avec prologue et intermèdes.

Le lendemain, Alcine et ses nymphes, montées sur des monstres marins, s'avancèrent au milieu des eaux et vinrent convier la reine à un nouveau ballet, donné dans son palais, et qui se termina par la délivrance des chevaliers retenus par elle. Un coup de tonnerre, suivi d'éclairs, marqua la destruction du palais, aussitôt réduit en cendres par un feu d'artifices qui termina les divertissements de l'Ile enchantée.

Les journées suivantes virent encore des courses de têtes, la représentation du Fâcheux, du Mariage forcé, et celle du Tartuffe.

Telle fut, en résumé, cette semaine consacrée à la fécrie. Nos mœurs modernes ne comportant plus les développements de la somptueuse fantaisie dans une cour, nous n'avons cependant pas supprimé tout à fait ces plaisirs de luxe et d'imagination, car ils sont un besoin de l'homme qu'on retrouve dans tous les temps; nous les avons transformés et reportés sur nos scènes de théâtre. A ce titre la Gaîté et le théâtre du Châtelet sont les héritiers du grand roi; et l'on pourrait remarquer que la dépense n'y est guère moins considérable, pour la mise en scène de ces coûteuses fantaisies, qu'elle ne l'était jadis à Versailles. En fait, c'est toujours le public qui paye : l'importante différence est cependant qu'il paye aujourd'hui pour son plaisir, si celui-ci le tente, et qu'il était autrefois exclu des pompeuses représentations dont il faisait les frais, bon gré mal gré.

Sans nous attarder à des remarques qui ne sont point de notre

sujet, nous viendrons tout de suite à l'exemple le plus récent que nous ayons à citer; le xvine siècle nous offrirait certes, dans l'intervalle, quelques beaux modèles, mais ils nous paraissent d'une moins directe application.

Il y a maintenant dix ans que la ville de Vienne voulut fêter les noces d'argent de l'empereur Joseph et de l'impératrice Elisabeth. Au mois de janvier 1879, le conseil municipal vota les fonds nécessaires pour un grand cortège historique dont l'organisation fut confiée au célèbre peintre Hans Mackart, à son ami Schilcher, aux architectes Streit et Otto Wagner, et au sculpteur Kundmann. Trois mois après, la cérémonie eut lieu: le cortège, arrivant par le *Prater*, traversa le Danube, pour arriver sur la place de la fête, après quoi il suivit la *Ringstrasse*, suite de boulevards neufs, pour retourner au Danube.

Les architectes étaient chargés de disposer et de décorer la place de la fête et de construire les chars. Les autres artistes furent chargés des costumes. Vingt-six groupes de particuliers se formèrent pour représenter dignement chaque corporation de métiers et fournir les fonds nécessaires; les notables de la ville représentèrent la bourgeoisie; les membres de la noblesse organisèrent le groupe de la chasse historique; les artistes celui des arts plastiques; les sociétés de chemins de fer, de navigation, organisèrent des groupes spéciaux, de même que les diverses industries. Les maisons de banque voulurent contribuer largement à la formation du capital indispensable. Les différentes académies, les étudiants, les sociétés de gymnastique, de tir, la société des architectes et des ingénieurs, se firent également représenter; les sociétés chorales se chargèrent de la partie musicale.

Mackart, s'inspirant du Triomphe de Maximilien dont nous avons longuement parlé, choisit pour l'époque des costumes à adopter la fin du règne de cet empereur et l'avènement de Charles-Quint son successeur : « Le costume avait un caractère noble, riche et pittoresque; de plus, aucune époque ne fournissait des documents et des dessins aussi authentiques. » Nous avons signalé ces documents et ces dessins.

Une difficulté se présenta pourtant : les hommes d'aujourd'hui ont peu l'habitude du pourpoint et des toques empanachées. A échanger la jaquette étriquée, le pantalon peu décoratif mais auquel nous sommes faits, le chapeau noir d'allure peu conquérante, contre le feutre cavalier, les chausses flottantes, les manteaux que doit galamment retrousser une rapière belliqueuse, les paisibles habitants de Vienne ne couraient-ils pas le risque de ressembler fort, dans leur air d'emprunt, à ces mascarades du Mardi gras qui font la joie des seuls enfants en bas âge, trop jeunes pour discerner où commence le ridicule?

Pour rassurer le public sur ses destinées plastiques, Mackart prit le parti d'exposer les études où il traçait, d'après nature, l'ébauche des costumes destinés à ses amis et à lui; véritables portraits où l'artiste avait su tirer parti de la physionomie de chacun, pour lui adapter le costume fait à sa taille et à sa tournure. Le succès fut très vif : les spectateurs comprirent qu'il était facile à chacun de se faire la « tête du temps », et que l'ensemble pouvait n'avoir pas trop l'air d'un anachronisme. La résolution une fois prise, Stadlin prit la direction de l'exécution, surveilla les costumes, évita les fautes de goût, conseilla, donna le caractère artistique; et finalement l'ensemble fort harmonieux fut d'un goût excellent.

Pas plus que nous n'avons pu le faire pour les grandes fêtes du xviº et du xviiº siècle, nous n'entrerons ici dans le détail de ce splendide « bal costumé » auquel se prêta une ville entière (1). En peu de mots, nous indiquerons l'ordre du cortège: en tête douze cents étudiants des Universités et Académies, l'épée à la main; puis les hérauts, trompettes et musiciens de la ville de Vienne, les porte-bannières; le groupe de la chasse historique; l'agriculture, les mines; les corps de métiers: boulangers, bouchers, hôteliers, tailleurs, carrossiers, charpentiers, peintres en bâtiment; horlogers, constructeurs de machines, chaque profession escortant son char; les antiquaires, la navigation, les chemins de fer, la métallurgie, les orfèvres, les imprimeurs, les marchands d'estampes; et pour terminer, les artistes que conduisait Makart, à cheval au milieu de ses amis.

Ces deux exemples, les plus récents parmi ceux que nous avons signalés, nous semblent les plus intéressants à consulter: M. Alphand, ayant fort bien compris que l'Exposition prochaine, pour être instructive, n'en doit pas moins être avant tout attrayante, qu'elle doit être accompagnée de fêtes dignes de Paris et de la France, n'y verra-t-il pas quelque donnée originale à emprunter, pour la mettre en œuvre avec toute la fantaisie pittoresque que nous reconnaissons volontiers à cet habile organisateur?

A notre modeste avis, deux grandes représentations seraient à organiser, dont le cadre est tout tracé.

Puisque Versailles a été choisi pour le banquet officiel dont nous nous garderons bien de médire, mais dont l'intérêt ne sera pas tel qu'il faille organiser des trains de plaisir pour yamener les curieux; puisque l'on a déjà pensé à ce palais qui résume une des époques où la France eut certainement le plus de prestige aux yeux de l'étranger, pourquoi ne ferait-on pas davantage; pourquoi ne nous restituerait-on pas, dans la mesure du possible, la grande fête de 1664?

Volontiers je me représente, pour ces féeries nocturnes, le palais illuminé ainsi que les bosquets, les futaies, les charmilles, toutes les eaux jaillissantes sous les feux qu'aura allumés M. Alphand; l'un des ronds-points serait décoré comme il le fut par Vigarani; on rétablirait les décors et les machines qui servirent aux diverses journées que nous venons de rappeler. Le Théâtre Français, convoqué, nous donnerait une représentation des pièces inaugurées sous Louis XIV: la Princesse d'Elide, les Fâcheux, le Tartuffe même si on le juge curieux; la mise en scène, les costumes que nous connaissons très exactement seraient rétablis tels qu'ils furent à l'origine. Les ballets et les intermèdes seraient confiés à l'Opéra, et nous seraient rendus avec la musique de l'époque, comme on l'a tenté timidement à l'Odéon, non sans grand succès.

Il nous semble que, par le goût de restitutions qui fait aujourd'hui fureur, le spectacle ainsi composé paraîtrait curieux; d'autant plus qu'il ne s'agit pas ici de ces restaurations de chefs-d'œuvre démodés, faits pour les seuls lettrés et les archéologues, mais d'une mise en scène animée, vivante, pittoresque au plus haut degré; spectacle pour les yeux de la foule, tout aussi bien que régal délicat pour les connaisseurs. Il est bon de se rappeler

que ces pièces de circonstance, improvisées par un artiste comme Molière, ne sont autre chose que des ballets, des pantomimes si l'on peut ainsi dire, encadrés de superbes décors tout aussi bien que nos féeries modernes; allégories ingénieuses faites pour présenter des groupes fort plastiques, habillés avec une richesse extrême, soutenus d'une musique qui a bien son mérite.

Il nous paraît qu'un semblable spectacle, remis dans son véritable cadre: les jardins de Versailles tels que le temps nous les a par miracle conservés, avec le concours de deux troupes hors ligne comme celles de nos grands théâtres qui ont fidèlement gardé la tradition du grand siècle, — que ce spectacle aurait le don d'exciter la curiosité tant à l'étranger, qui mieux que nous a conservé le souvenir et le respect de cette rayonnante époque, que chez nous-mêmes.

Pour le compléter tout à fait, nous ne nous ferions même aucun scrupule de demander à une scène d'un genre bien inférieur, mais qui a ses fidèles, à l'Hippodrome ou au Cirque, de nous rendre l'image des courses auxquelles le grand roi ne craignait pas de prendre part. Il nous semble qu'il y aurait là aussi sujet à un vaste déploiement de cortèges, de cavalcades, d'exercices sous de pompeux costumes, qui aurait bien son intérêt, facilement accessible à la foule.

Pendant ce temps, imitant à Paris la décision hardie et originale du conseil municipal de Vienne, nous organiserions quelque grand défilé historique semblable à celui de Mackart. Il ne s'agit pas de ces mascarades du mardi gras où fleurissent les traditionnels mousquetaires, les seigneurs Louis XV sortant de chez le fripier, ou les Clodoches populaciers; à Paris comme à Vienne il faudrait demander aux artistes de nous créer une véritable œuvre d'art.

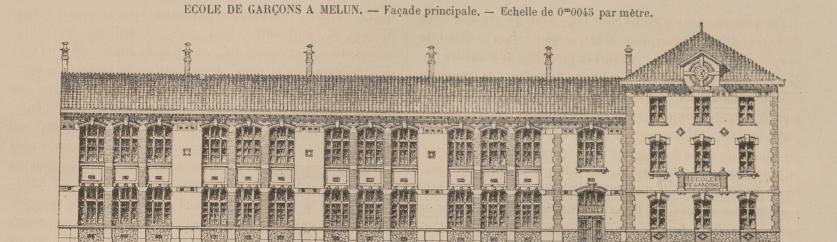
Que la commission des fêtes choisisse telle époque qui conviendra le mieux aux fantaisies de la politique, le choix nous est fort indifférent; à une condition cependant, c'est que l'époque soit suffisamment pittoresque et se prête à de beaux déploiements de costumes et d'apparat. Les principes n'ont rien à voir dans un cortège de divertissement public : nous ne conseillerions pas aux organisateurs d'aller prendre pour sujet les trois « Glorieuses » journées de 1830; pour glorieuses qu'elles soient, affublées des modes de Louis Philippe, elles ne sont nullement décoratives.

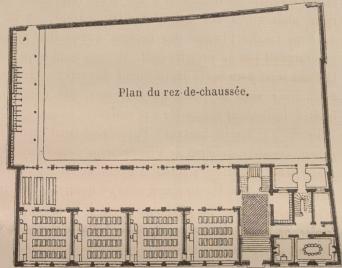
Qu'on fasse ensuite appel aux maîtres dans les arts: aux architectes les plus originaux, les plus inventifs, à ceux qui ont davantage le sens de la décoration, pour la composition des chars qui doivent être des morceaux artistiques: à nos peintres, à nos sculpteurs pour la conception, la disposition des figures, des groupes. J'affirme que plus d'un parmi les artistes qui aiment et connaissent le passé, se fera un grand plaisir de se donner ainsi à lui-même la réalisation vivante de sa conception, et saura y mettre ce grain de fantaisie originale que ne découvriraient jamais les organisateurs de fêtes les plus officielles.

Après quoi il ne restera plus qu'à faire appel au public : Suivant l'exemple donné encore à Vienne, qu'on s'adresse aux jeunes gens de notre école des Beaux-Arts, de notre école de Droit, de nos écoles spéciales. Croit-on qu'ils ne saisiront pas avec empressement cette occasion de se divertir d'intelligente façon, d'entrer en concurrence entre eux pour l'originalité et l'invention?

Pourquoi les corps de métiers, les industries diverses qui

<sup>(1)</sup> Les curieux en trouveront tous les détails dans le belouvrage reproduit en héliogravure d'après les dessins originaux, et que la maison Quantin a publié pour les amateurs, à 500 exemplaires numérotés.





toutes, et surtout à Paris, ont un évident intérêt à la réussite des fêtes projetées et à désirer pour elles un grand retentissement, pourquoi ne prêteraient-ils pas leur concours d'aussi bonne grâce à Paris qu'à Vienne? Nos riches compagnies de chemins de fer seraient, je crois, toutes disposées à des sacrifices qui se traduiraient pour elles par un grand afflux de curieux? Le concours de nos sociétés financières n'est-il pas également assuré par l'intérêt qu'elles ont à voir l'Exposition et Paris brillants et animés pendant la trève que les politiciens de profession voudront peut-être bien nous accorder?

Tout ce qui a intérêt au succès de l'Exposition peut contribuer, semble-t-il, et contribuera volontiers de sa bourse. Tout ce qui est jeune doit saisir l'occasion de s'amuser d'une façon qui n'est point banale, mais qui, au contraire, sous la direction d'artistes de mérite, peut être fort originale et spirituelle.

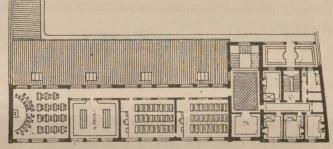
Nous supplions donc M. Alphand de laisser les banquets de 1,500 couverts aux députés et aux maires qui en sont les convives naturels; de réserver au 15 août et à la foire du pain d'épices le festival promis, et de compter davantage sur les ressources moins vulgaires que l'on peut tirer d'un peuple artiste comme le nôtre.

P. PLANAT.

### HOTEL DE M. P., A PARIS

LAMBRIS DU CABINET DE TRAVAIL

Dans cet hôtel, le lambris dont nous publions une travée a été exécuté en noyer ciré, toute la sculpture prise dans la masse Plan du premier étage. Echelle de 0<sup>m</sup>002 par mètre.



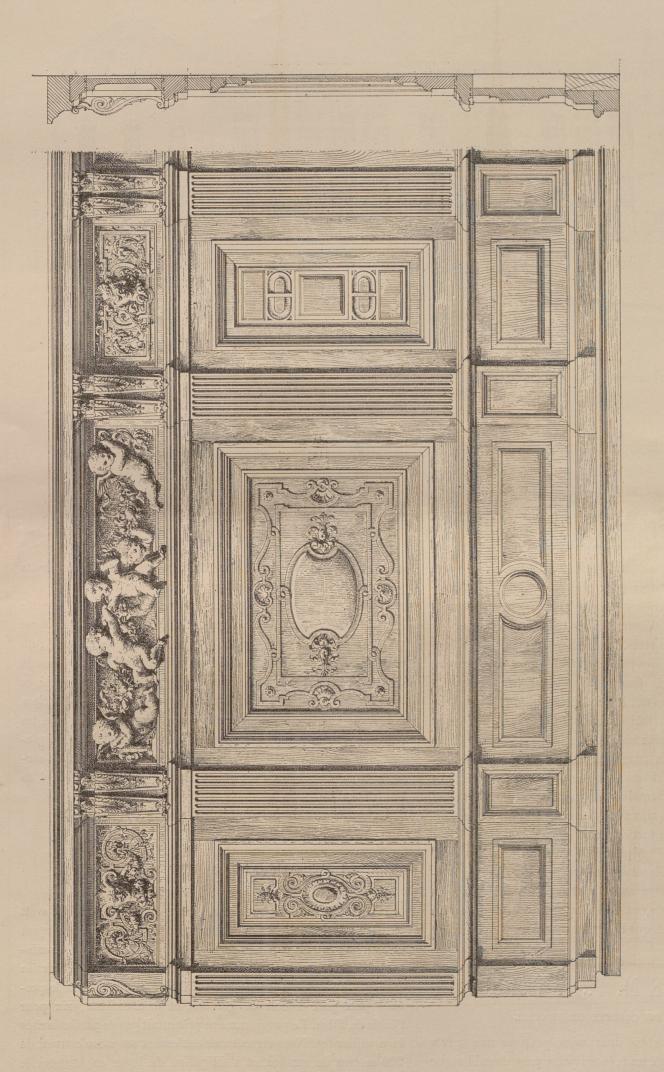
a été faite sur modèles spéciaux; ces modèles sont tous différents pour chacune des travées dont se compose ce lambris.

Il est bon de remarquer que la composition si simple de cette menuiserie est cependant raisonnée; elle n'est pas posée, ainsi que cela se fait généralement, simplement sur le parquet; un socle saillant la reçoit, et empêche ainsi les meubles ou sièges de détériorer les panneaux; de plus, cette pièce où est intallé ce lambris devant recevoir des divans, la traverse haute du socle a été placée à 0<sup>m</sup>45 du parquet; afin de ne pas couper la vue des panneaux, enfin la partie la plus saillante, la corniche, a été placée de manière à ne pas gêner les personnes assises; cette corniche reçoit des objets d'art qui se détachent sur une étoffe d'un ton très calme.

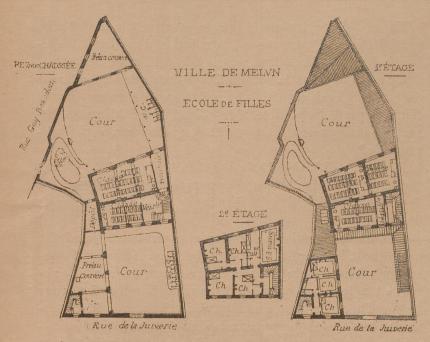
La hauteur totale de ce lambris est de 1<sup>m</sup>75.

### LES ÉCOLES DE MELUN

Dans le courant de l'année dernière, la ville de Melun avait ouvert un concours pour la construction d'une école de garçons et l'aménagement, en école de jeunes filles, d'une propriété existant déjà. On a vu par le résultat de ce concours (Construction moderne, 13 octobre 1888) que M. Guyon avait obtenu le premier prix pour l'école de garçons, et le deuxième prix pour l'école de filles. Le programme ne présentait pas de particularités bien saillantes. Nous signalerons seulement un préau couvert de 200 mètres de surface, et l'obligation de loger en sous-sol le







matériel des fêtes de la ville. L'école était assez importante et devait contenir le logement de cinq instituteurs-adjoints, outre l'appartement du directeur. Les classes devaient être au nombre de six, et contenir chacune cinquante élèves. L'aménagement, en école de filles, d'une propriété bâtie présentait plus de difficultés. La forme du terrain était, en effet, très irrégulière, et il fallait utiliser autant que possible les constructions existantes.

### LA NOUVELLE MÉTROPOLE DE TOULOUSE

PLANCHES 47 ET 48.

Le chœur de l'Église (cathédrale de Toulouse) en est la partie la plus riche et la plus élégante en même temps. Les vastes proportions qui le distinguent, la courbe harmonieuse de ses ogives que sontiennent de très légers piliers en font une œuvre remarquable. On attribue à Bertrand de l'Isle, évêque de Toulouse au xiiie siècle, la construction du chœur et des chapelles qui l'entourent. Il ne put achever son œuvre et recouvrit le tout d'un plafond de bois. Lorsque en 1502 un prince d'Orléans fut choisi pour occuper le siège de Toulouse, les travaux longtemps interrompus furent repris, et les armes du cardinal d'Orléans, qu'on voit encore sur plusieurs points de l'église, attestent à la fois sa munificence et son zèle. C'est lui qui fit construire la sacristie et terminer les autels qui entourent le chœur; et la construction de l'énorme pilier qui porte encore son nom semble indiquer qu'il voulait continuer la nef d'après les plans conçus par Bertrand de l'Isle. Une mort prématurée l'empêcha d'exécuter ces vastes projets. Le chœur avait été recouvert par Bertrand de l'Isle d'un plafond de bois. Un incendie terrible, dont on n'a jamais pu découvrir la cause, se manifesta dans les combles de l'église, pendant la nuit du 9 au 10 décembre 1609. L'intensité des flammes fut telle, qu'en moins de six heures tout fut consumé. Le chœur, tel qu'on le voit aujourd'hui, fut rebâti par les soins du cardinal de Joyeuse.

Tel est l'édifice que notre habile confrère, M. Gazagne, est chargé de continuer et d'achever. Son projet a figuré au dernier Salon. On verra sur le plan les parties à démolir qui sont couvertes de hachures croisées, et les parties nouvelles à construire, indiquées par des hachures simples.

### CONSULTATIONS JURIDIQUES

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE DU BATIMENT

Alignement.

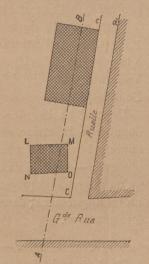
Un de mes clients est propriétaire d'un terrain situé dans la grande rue d'un bourg, et à l'angle de cette rue avec une ruelle.

Il se propose de construire une habitation vers l'angle C. Mais

l'alignement AB projeté de la ruelle lui ferait perdre une partie de terrain a bc d assez notable.

La propriété étant close de murs en bon état, et cet alignement paraissant ne jamais, ou du moins de long temps, devoir être suivi, ne pourrait-on pas construire la maison, partie sur le terrain qui serait frappé d'alignement et partie sur le terrain fixe, c'est-à-dire en LMNO?

En un mot ce projet d'alignement peut-il empêcher le propriétaire de faire ce que bon lui semble du terrain, pourvu que le mur de clôture reste intact?



Réponse. — Jusqu'à ces dernières années, il avait été admis que les fonctionnaires compétents pour délivrer les alignements pouvaient, en l'absence d'un plan régulièrement approuvé de la voie publique, faire avancer ou reculer les constructions riveraines.

Ce pouvoir leur était attribué en vertu de l'édit de décembre 1607, qui a chargé le grand voyer et ses commis « de pourvoir à ce que les rues s'embellissent et élargissent au mieux que faire se pourra ».

Un avis des comités réunis de législation et de l'intérieur du Conseil d'État, en date du 3 avril 1824, avait, en outre, reconnu qu'il appartenait aux maires, même en l'absence d'un plan d'alignement, de délivrer des alignements individuels, entraînant l'élargissement et le rétrécissement de la voie publique, sauf recours au préfet, et successivement devant le ministre de l'intérieur et le Conseil d'État.

Cette jurisprudence était enfin confirmée par les arrêts de la Cour de cassation et du Conseil d'État; lorsque, le 5 avril 1862, un décret rendu au contentieux sur le pourvoi du sieur Lebrun, a complètement modifié la règle suivie jusqu'alors.

En l'absence d'un plan d'alignement, les propriétaires sont toujours tenus, aux termes de ce décret, de demander l'alignement pour construire le long des rues et places; mais les maires ne peuvent plus délivrer cet alignement de manière à procurer l'élargissement de la voie publique. L'alignement doit toujours être donné suivant les limites actuelles de la voie publique, et par conséquent les maires ne peuvent refuser aux propriétaires la permission d'élever les nouveaux bâtiments sur les vestiges de ceux qui ont cessé d'exister. Un décret postérieur, en date du 21 mai 1867 (Cardeau), a appliqué la même doctrine dans une affaire où le maire avait donné un alignement qui avait pour résultat de réduire la largeur d'une place publique.

En d'autres termes, il n'est plus possible d'opérer l'élargissement et la régularisation des voies urbaines que par l'application des servitudes de voirie résultant des plans partiels ou généraux d'alignement, ou bien au moyen de l'expropriation par cause d'utilité publique.

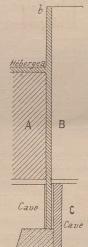
Le Conseil d'État a pensé qu'en réalité le maire ne pouvait pas délivrer, en connaissance de cause, un alignement individuel ayant pour objet de modifier l'état de la voie publique, sans faire étudier un plan au moins pour la rue ou la portion de rue le long de laquelle il s'agit de construire. Or, il lui a paru plus conforme au texte et à l'esprit de la législation, notamment des articles 19 et 20 de la loi du 18 juillet 1837, et nécessaire pour la sauvegarde de tous les intérêts, que ce plan fût préalablement soumis à une enquête, à la délibération du conseil municipal et à l'approbation de l'autorité supérieure.

Cette nouvelle doctrine a été constamment maintenue depuis 1862 (Conseil d'État, 5 mai 1865, Gibaud). Elle a été étendue à la grande voirie (10 février 1865, Saumartin, et 25 mars 1867, Vallerau), et appliquée enfin à la voirie vicinale (31 mars 1865, Poncelet).

Donc, dans l'espèce qui nous est soumise, si l'alignement donné par le maire sur la ruelle est un alignement régulier, approuvé par l'autorité supérieure, cet alignement doit être observé; — mais si au contraire l'alignement de la ruelle n'est qu'un alignement projeté, le maire est sans droit pour imposer un tel alignement; dans ce cas l'alignement de la ruelle peut être conservé.

Mur mitoyen. — Réparation. — Reconstruction.

En A vieux bâtiment de deux étages, en B bâtiment de trois étages, le mur mitoyen a été surélevé par B... de  $\alpha$  en b.



Le propriétaire de A veut reconstruire et s'élever aussi haut que B, mais le mur est en très mauvais état, et B...prétend qu'il lui suffit. Le mur a des fondations absolument insuffisantes; outre que le mortier ne vaut absolument rien, la base repose sur de l'argile audessus du sol des caves. Lorsque B... a fait exhausser, il a construit de son côté un contremur dans sa cave (en C).

A... peut-il exiger que B... participe à la reconstruction du mur mitoyen? J'ajouterai que le mur est trop mauvais pour songer à le reprendre en sous-œuvre.

Réponse. — L'article 655 du Code civil dispose que la réparation et la reconstruction du mur mitoyen sont à la charge de tous ceux qui y ont droit et proportionnellement au droit de chacun.

Dans l'espèce qui nous est soumise si le mur est véritablement mauvais pour les deux voisins, ce mur doit être reconstruit à frais communs; dans le cas où le voisin B... ne voudrait pas y consentir, il y aurait lieu de l'assigner devant le tribunal civil, en référé, vu l'urgence, afin de faire commettre un expert.

Cet expert serait chargé de la constatation de l'état du mur actuel et de dire si ce mur doit être reconstruit conformément à l'article 655 du Code civil; si au contraire, il peut être réparé; et s'il y a possibilité de le reprendre en sous-œuvre par suite de la profondeur des caves contiguës et de la nature du sol sur lequel le mur repose.

Notre avis est, d'après les circonstances de fait qui nous sont soumises, que la démolition du mur ainsi que sa reconstruction doivent être faites à frais communs entre A... et B..., ces derniers supportant chacun de son côté les étaiements et frais de raccords nécessaires.

#### Octroi. - Chemin de fer.

Je voudrais savoir si le droit de percevoir l'octroi a pour limite le mur d'enceinte, ou s'il s'étend au delà, et à quelle distance? Quelles sont à cet égard, les dispositions de la loi? En second lieu, les matériaux de construction de viaduc ou pont, destinés à l'entretien ou à la réfection d'une ligne de chemin de fer, sont-ils de droit soumis à la perception de l'octroi? et n'y a-t-il pas dans la loi des dispositions spéciales en faveur des compagnies de chemin de fer, relativement à ces matériaux? S'il n'y a pas de loi positive, n'y a-t-il pas de précédents établissant une jurisprudence à cet égard? et quelle serait cette jurisprudence?

Réponse. — L'article 13 du décret du 12 février 1870 portant règlement général sur les octrois, exempte des taxes les matières destinées à l'exploitation des chemins de fer et à la construction des voies.

La Cour de Cassation a décidé, par un arrêt du 21 juin 1880, quelles sont les denrées ou matières qui doivent être considérées comme affranchies du droit d'octroi en vertu de cet article ; ce sont « tous les objets qui, n'étant pas exclusivement affectés aux besoins d'une gare dans ses rapports spéciaux avec la consommation locale, s'appliquent aux besoins de la voie ferrée considérée comme formant en son ensemble un tout indivisible, et notamment... à la marche des trains, à leur régulière circulation sur toute la ligne, à la sécurité des personnes, à la conservation des personnes et des marchandises ».

Sont exempts également, par le même arrêt des taxes locales d'octroi, les matériaux employés à la clôture de la voie, aux barrières des chemins à niveau, à la construction des maisons occupées par les gardiens de ces barrières.

Sont au contraire assujetties à la taxe d'octroi, les voies de déchargement et de chargement, et la clôture des bâtiments de la station.

Il semble résulter de l'arrêt de la Courde Cassation du 29 avril 1881 (D. 1882. 1. 482), qu'il faut que les formalités relatives à l'entrepôt fictif aient été préalablement remplies, pour que l'entrepreneur ou la Compagnie puissent se prévaloir de la franchise édictée par l'article 13 du décret de 1870. Dans cette affaire il s'agissait de fraude et de contravention à la loi du 28 avril 1816.

Les matériaux de construction de viaduc ou pont destinés à l'entretien ou à la réfection d'une ligne de chemin de fer ne sont pas soumis à la taxe d'octroi, en raison de ce qui précède, pourvu qu'il s'agisse bien seulement d'un travail destiné à l'entretien ou à la réfection de la ligne.

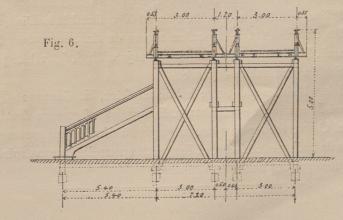
Ajoutons que le tarif d'octroi homologué par l'administration supérieure indique les limites dans lesquelles la perception doit s'effectuer. Le Secrétaire du Comité de jurisprudence, Henri Ravon, architecte.

### **EXPOSITION UNIVERSELLE**

CHRONIQUE DES TRAVAUX

(Voyez page 284.)

Système Eiffel.— Ce système se compose de deux poutres formant garde corps, réunies à leur partie inférieure par les pièces



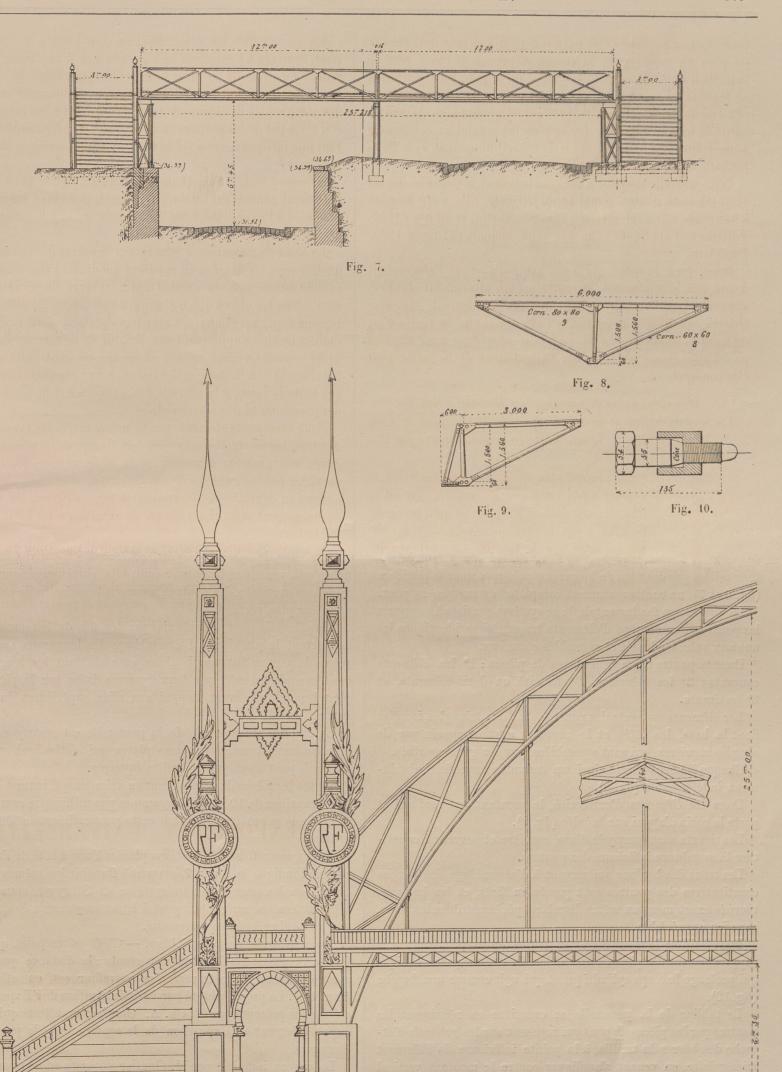


Fig. 11.

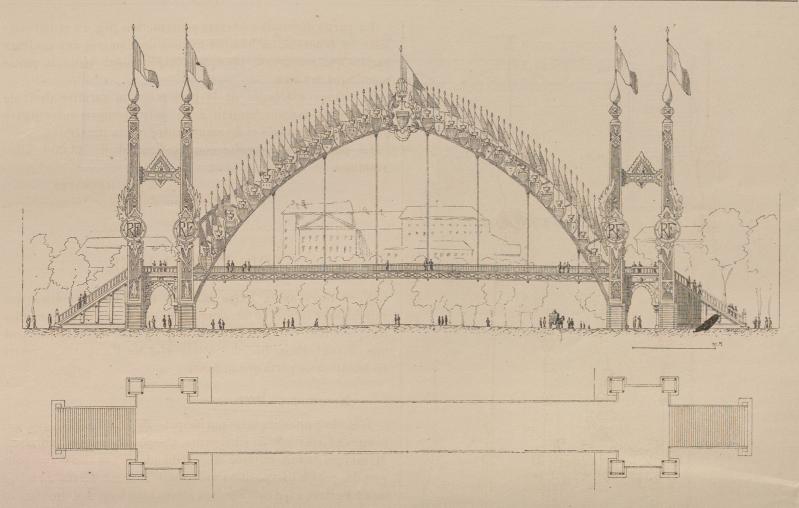


Fig. 12.

de pont ou entretoises porteuses. Ces pièces de pont sont à leur tour reliées par des files de longerons qui supportent le plancher (fig. 6 et 7); un contreventement complète la structure du pont.

La disposition fondamentale de ce système consiste à composer les poutres d'un nombre d'éléments triangulaires identiques les uns aux autres, adossés et assemblés entre eux.

Dans la poutre il y a trois sortes de pièces : 1° les éléments courants ; 2° les éléments d'extrémité ou demi-éléments, et 3° les tirants.

Les éléments courants des poutres sont des triangles isocèles dont la base, les côtés et le montant sont composés par de simples cornières, qui sont assemblées par des goussets rivés.

Chaque élément forme ainsi un ensemble superficiel absolument indéformable (fig. 8).

Dans les éléments d'extrémité, le montant est renforcé et porte le patin d'appui sur la culée (fig. 9).

Les tirants sont composés d'une cornière et servent à constituer la membrure inférieure des poutres.

Les trous des boulons qui servent à l'assemblage des parties constitutives des poutres sont percés au forêt, et les boulons, tournés exactement au même diamètre, pénètrent dans les trous, sans jeu appréciable.

Pour faciliter leur entrée et en même temps pour opérer le rapprochement des pièces à assembler, ils ont une partie conique qui prolonge le corps cylindrique et qui agit comme une broche (fig. 10).

Le tablier de la passerelle se constitue en réunissant les poutres par les pièces de pont qui reposent sur les goussets d'attache des barres du treillis, à la pointe inférieure de l'élement triangulaire, en venant s'appliquer contre le montant vertical sur lequel elles sont boulonnées. Leur longueur excède la largeur de la passerelle. De ces extrémités, qui font ainsi saillie,

comme dans le système Seyrig, partent des cornières contrefiches qui, venant se boulonner contre la partie supérieure des montants verticaux des poutres, assurent le maintien de celles-ci dans leur plan vertical.

Les pièces de pont sont réunies par les fils de longerons qui supportent le platelage. L'assemblage des longerons avec les pièces de pont se fait sans boulons, en emboîtant les longerons dans une rainure créée par deux équerres fixées sur la pièce de pont, lesquelles servent d'appui aux ailes supérieures du longeron.

La rigidité transversale de la passerelle est assurée à l'aide d'un contreventement en barres plates qui s'attachent sur les pièces de pont au moyen de petites équerres.

Toutes les pièces de ce pont sont en acier, ce qui permet de les faire travailler de 10 à 12 kilogrammes par millimètre carré.

Le poids par mètre courant de cette passerelle est de 350 kilogrammes.

Deux passerelles de ce système placées l'une à côté de l'autre, comme l'indique la figure 7, servent à franchir les mêmes tranchées que les passerelles du système de Schryver, mais elles sont situées en amont du pont d'Iéna; on y accède également par un escalier à chaque extrémité.

Passerelle du pont de l'Alma. — C'est en ce point que se trouve la passerelle la plus importante; la distance que l'on avait à franchir pour traverser ce carrefour est en effet de 50 mètres. Le projet adopté par l'administration de l'Exposition a été celui présenté par M. Ch. A. Gautier, architecte qui s'occupe également à l'Exposition de la construction de pavillons étrangers.

Le moyen imaginé par M. Gautier consiste en deux arcs de 50 mètres de portée, dont la figure 11 ne représente que la moitié.

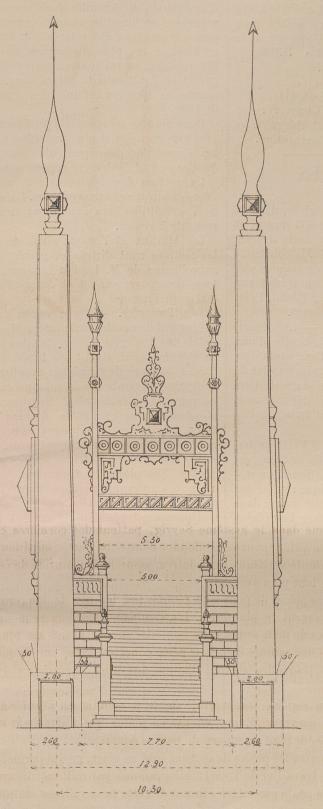


Fig. 13.

De ces deux arcs partent des tiges de suspension auxquelles est fixée la passerelle proprement dite qui se trouve à 6 mètres au-dessus du sol, et à laquelle on arrive par de larges escaliers situés aux deux extrémités.

L'exécution et le montage de cette importante construction ont été confiés à la maison Moisant, Laurent, Savy et Cie, dont nous avons déjà en l'occasion de parler plusieurs fois.

Les deux arcs ou fermes sont à treillis; ils sont solidement ancrés dans le sol par de robustes boulons qui traversent la maçonnerie des fondations. De plus, pour rendre bien solidaires ces deux fermes qui sont écartées de 6 mètres, on les a réunies par des entretoises et par un double contreventement.

La hauteur au sommet des arcs est de 25 mètres au-dessus du sol, hauteur prise au-dessous de l'arc.

La partie décorative de cette construction (fig. 12 et 13) consiste en écussons, en hampes munies de flammes aux couleurs variées qui recouvrent presque complètement toute la partie métallique des arcs.

A chaque extrémité de la passerelle, un escalier droit de 5 mètres de largeur conduit à un palier compris entre quatre grands mâts pavoisés et formant l'entrée de la passerelle.

Le poids total de cette construction est de 85,000 kilo-grammes.

B. Archambault, Ingénieur des Arts et Manufactures.

#### CORRESPONDANCE

Nous recevons la lettre suivante dont les personnes qui suivent avec intérêt le développement des écoles professionnelles comprendront l'importance. Nous craignons malheureusement que devant l'encombrement très réel de l'Exposition, cette réclamation ne porte aucun fruit.

Monsieur le Directeur,

L'École professionnelle municipale de la ville de Troyes, qui comprend des cours de Charpente, Coupe de pierre, Menuiserie, Mécanique, avait adressé une demande il y a deux ans pour prendre part à l'Exposition universelle; et les élèves s'étaient mis à l'œuvre avec courage (nos élèves sont tous des ouvriers et les cours ont lieu de 8 à 10 heures du soir). On vient de recevoir la réponse, il n'y a pas de place, seul le cours de mécanique peut exposer. On lui donne une table de 2m50 de long, mais les charpentiers, les tailleurs de pierre, les mécaniciens n'exposeront pas, et cependant pour eux il faut simplement une table de 2<sup>m</sup>00 × 2<sup>m</sup>00 isolée, mais paraît-il, l'Exposition est trop petite. L'enseignement technique des ouvriers du bâtiment n'intéresse pas beaucoup, je crois, ni les chefs de bureau de l'enseignement du ministère de l'industrie, ni les membres du comité de réception, cependant les écoles professionnelles pour le bâtiment ne sont pas si nombreuses en province, pour que l'on ne puisse trouver la place nécessaire à l'exposition de leurs travaux, surtout quand il s'agit d'une table de 2m00 × 2m00. Les bureaux de l'enseignement au ministère ont une singulière façon d'encourager ledit enseignement.

Veuillez agréer, etc.

X. Abonné.

### NOMINATIONS

M. Mulle, conseiller à la cour d'appel de Paris, professeur de législation du bâtiment à l'Ecole nationale des arts décoratifs, a été nommé en la même qualité à l'Ecole nationale et spéciale des beaux arts, en remplacement de M. Delacroix, décédé.

### ASSOCIATION DES DIPLOMÉS

Nous recevons la lettre suivante:

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance la lettre que le comité de l'association amicale des architectes diplômés par le gouvernement vient d'adresser à Monsieur le ministre du commerce et de l'industrie: A Monsieur le Ministre du Commerce et de l'Industrie. Monsieur le Ministre,

L'Association amicale des architectes diplômés par le gouvernement s'est préoccupée du placement des ouvrages d'architecture à l'Exposition universelle de 1889. Ce placement, beaucoup plus complexe que celui des ouvrages des autres sections des Beaux-Arts, exige une compétence technique. Aussi notre association a l'honneur de vous prier de vouloir bien maintenir en permanence le jury d'admission pour la section d'architecture à l'Exposition universelle, afin qu'il puisse intervenir au moment du placement des ouvrages.

Daignez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Pour le Comité, Le président: H. MAYEUX.

Je vous prierai également, Monsieur le Directeur, de vouloir bien insérer dans les colonnes de votre estimable journal la note suivante:

L'Association amicale des architectes diplômés par le gouvernement dans la séance annuelle d'assemblée générale a procédé au renouvellement partiel de son comité qui se trouve composé pour l'année 1889 des membres suivants:

MM. H. Mayeux, président; G. Roussi, vice-président; L. Davoust, secrétaire; M. Mariaud, secrétaire trésorier archiviste; Bonnier, Cleret, Ch. A. Gautier, G. Guicestre, G. Hénard, Cl. Josso, Julien, V. Laloux, Leidenfrost, E. Loviot, Michelin, Saladin.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes civilités distinguées.

L. DAVOUST.

### CONGRÈS INTERNATIONAL DES ARCHITECTES DE 1889

Deuxième liste de souscription.

Membres donateurs : L'Institut royal des architectes britanniques; la Revue générale de l'architecture.

Membres adhérents: La Société libre des Beaux-Arts et des lettres; M. Paul Wallon (S. C.); M. Ch. Barry (F. R. I. B. A.); M. W. H. White (F. R. I. B. A.); M. Aitchison (F. R. I. B. A. — S. C.); M. E. Baril (S. C.); M. L. Decrou; M. Paul Gout; M. Poupinel (S. C.); M. Tropey (S. C.).

### CONCOURS

VILLE DE GRASSE

Un concours est ouvert pour la construction d'un nouvel hôpital à Grasse. La dépense approximative, tant pour les constructions que pour les terrassements, sera d'environ 250,000 francs. Le plan du terrain est déposé au bureau de la *Construction Moderne*, 17, rue Bonaparte.

VILLE DE BISKRA. Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que sur sept projets présentés pour la construction de l'hôtel de ville de Biskra, un seul sous l'épigraphe a Air et ombre » a été accepté par le jury d'examen à Biskra qui a décidé que ce projet serait envoyé à la commission consultative des bâtiments communaux du département.

Veuillez agréer, etc...

Le maire, J. Carenave.

P. S. — L'auteur du projet Air et ombre est M. Pierlot, architecte à Constantine.

### NOUVELLES PARIS

Salle de Fêtes. — Est autorisée, dans la limite d'une dépense de 300,000 francs, et conformément aux plans et devis dressés par M. Vaudremer, architecte, la construction d'une salle de fêtes et de réunions et d'une annexe de la Bourse du travail sur un terrain communal sis rues Péclet, Pétel et Lecourbe (XV° arrondissement).

La place du Carrousel. — Le conseil municipal a autorisé dans la limite d'une dépense de 62,000 francs l'exécution des travaux ayant pour objet la mise en état de viabilité et d'éclairage de la place du Carrousel. Les dits travaux se décomposent comme suit : viabilité 52,300 francs, éclairage 9,700 francs.

Nouvelle mairie dans le XVIII<sup>o</sup> arrondissement. — M. le préfet de la Seine est autorisé à poursuivre l'obtention d'un décret déclarant d'utilité publique:

1° La création d'une nouvelle mairie dans le XVIII° arrondissement, sur l'emplacement limité par les rues Ordemer, Hermel et du Mont-Cenis;

2º L'ouverture d'une voie nouvelle entre les rues Hermel et du Mont Cenis, destinée à isoler le nouvel édifice municipal.

Groupe scolaire. — Le conseil municipal a approuvé le programme des dispositions à adopter pour la construction, rue de la Jussienne et rue du Louvre, d'un groupe scolaire comprenant une école de garçons, une école de filles et une école maternelle, ainsi qu'un musée pédagogique.

Préservation des établissements scolaires. — Le conseil municipal a invité M. le préfet de la Seine à présenter un projet tendant à garantir par un produit ignifuge les bâtiments et le matériel des écoles en bois de la ville de Paris.

La Russie à l'Exposition de 1889. — L'Exposition russe se divise en trois sections, section industrielle, arts libéraux et section d'agriculture.

La décoration de la section industrielle est à peu près achevée et elle est du meilleur goût.

La décoration des plafonds, qui se compose de grands médaillons représentant les armes des principales villes russes avec le nom de ces villes en caractères russes, est des plus artistiques et d'un effet saisissant. Les couleurs sont vives, parfaitement alliées, et la façon dont elles ont été combinées fait grand honneur à celui qui a été chargé de cette partie délicate de la décoration.

La façade de la section russe sera incontestablement l'une des plus originales et en même temps des plus artistiques de l'Exposttion. Cette façade sera la représentation d'une partie du Kremlin de Moscou, merveille de l'architecture russe; les motifs les plus curieux ont été relevés par l'un des architectes les plus distingués de Saint-Pétersbourg, ce qui donne à cette façade un caractère d'authenticité qui en augmente le mérite et qui sera l'une des curiosités de 1889.

Pour ajouter au spectacle du Kremlin un effet plus complet et plus grandiose encore, les dômes des principaux monuments de Moscou seront également représentés.

La section des Beaux-Arts ménage de grandes surprises aux visiteurs. La section de l'agriculture sera également très intéressante à visiter.

Les travaux et l'organisation de toutes les sections sont dirigés et placés sous la surveillance de M. Lucien Leblanc, architecte du gouvernement et du pavillon des forêts du Trocadéro.

Les Tuileries. - On a vendu aux enchères publiques des derniers vestiges du palais des Tuileries. Les restes de ce palais se décomposent ainsi : 30 blocs d'architraves, 45 blocs de corniches moulurées ou sculptées, 20 tambours de colonne cannelés ou sculptés, 2 fragments de chapiteaux, l'un d'ordre ionique et l'autre d'ordre corinthien, 55 assises de pilastres cannelés ou sculptés, 42 assises de chrambranle, cadres sculptés et divers; 4 frises sculptées, 2 impostes. Ces pièces se trouvaient jusqu'ici réunies à un grand nombre d'autres réservées par l'administration des beaux-arts et qui prendront place au Louvre, à l'École des beaux-arts et à l'École d'architecture. Parmi les pièces qui ont été ainsi réservées, les plus importantes sont : une arcade de Philibert Delorme et une travée de Jean Buland ayant fait partie toutes deux de la façade du palais, tournée vers les Champs-Élysées. Ces deux fragments du monument, qui entrent dans le projet de square de M. Guillaume, vont être réédifiées sur l'ancien emplacement du palais. A la suite de ces fragments et présentant un assez grand intérêt, bien que d'une importance moindre, viennent sept statues qui ornaient l'une des façades de l'édifice, à la hauteur du fronton, 11 chapiteaux ayant appartenu au premier étage, 9 ayant appartenu au deuxième, 6 colonnes ayant fait partie de la façade au rez-de-chaussée du pavillon de l'Horloge, 2 très belles gaines sculptées qui ont été réservées pour les salles de la Renaissance au Louvre et diverses autres pièces. Enfin, deux cartouches de pierre sur lesquels Catherine de Médicis avait, en signe de deuil, lors de la mort de Henri II, fait sculpter plusieurs objets brisés : des plumes, des miroirs, des colliers, etc., etc.

### AVIS A NOS ABONNÉS

A leur expiration, les abonnements sont continués, sauf avis contraire. Pour le payement, il sera présenté une traite sans frais le 15 du mois qui suivra le réabonnement.

Le Gérant : P. PLANAT.

PARIS. - IMPRIMERIE F. LEVÉ. RUE CASSETTE, 17

### **VENTES ET ADJUDICATIONS**

ADJON en la ch. des not. de Paris, le 30 avril, 4889. Maisov, rue de Cléry, 8. C. 200 m. Rev. br. 27.000 fr. M.à p. 300 000 fr. S'ad. à M' Fontana not. r. Royale, 40, dép. de l'ench.

ADJON en la ch des not., le 16 avril 1889, à midi Maison à Paris, 14 arr. r. Jolivet, 5. Rev. 5. 620 f, Mise à prix 30.000 fr. M' Latapie de Gerval not., rue Beuret, 30.

VILLE DE PARIS

VILLE DE PARIS

ADJON même s. 4 ench. en la ch, des notaires

8 TERRAINS RUE DES BILLETTES FT

1 Lot. Cont: 353 m 90. M. à p. (500 f. le m) 476,950 f.

2 Lot. Cont: 338 m 24. M. à p. (400 f. le m) 435,000 f

3 Lot. Cont: 342 m 36. M. à p. (400 f. le m) 432,296 f.

4 Lot. Cont: 242 m 36. M. à p. (500 f. le m) 421,480 f.

5 Lot. Cont: 283 m 43. M. à p. (500 f. le m) 421,480 f.

6 Lot. Cont: 462 m 93. M. à p. (400 f. le m) 483,472 f.

7 Lot. Cont: 287 m 46. M. à p. (400 f. le m) 483,168 f.

8 Lot. Cont: 287 m 46. M. à p. (500 f. le m) 443,730 f.

Tot. Cont: 457 m 92. M. à p. (400 f. le m) 183,168 f. S. Lot. Cont: 287 m 46. M. à p. (500 f. le m) 143,730 f. S'ad à M' Mahot-Delaquerantonnais, 14, r. des Pyramides, et Delorme, r. Auber, 11, dép. de l'ench.

ADJON ch. des not. de Paris, le 16 avril 89. Maison à Malakoff, route de Châtillon, 64, avec cour et jardin. C. 850 m. Rev. 4.120 fr. M. à pr. 20.000 fr. Me Latapie de Gerval, not. à Paris, r. Beuret, 30. dép. de l'ench.

HOTEL à PARIS, r. de Marignan, 6. Cont, 395 m.
Mise à prix: 350.000 fr. ADJon s. 1 ench.
ch. des not. de Paris. le 30 avril 1889 S'adres. à
M° Lanquest, not., 92, boulev. Haussmann.

TERRAIN AVENUE TRUDAINE et r. Turgot, à Par.s AVENUE TRUDAINE à Adj. s. 1 ench. ch. des not. de Paris, 30 avril 89.4" lot, cont. 638 m. M. à pr. 92.000 fr. 2' lot, cont. 579 m. M. à pr. 87.000 fr.; 3'lot, cont. 510 m. M. à pr. 92.000 fr.; 4' lot, cont. 398 m. M. à pr. 462 000 fr.; 5' lot, cont. 339 m. M. à pr. 78.000 fr. S'ad. aux not. M's Le Villain, 9, rue Boissy-d'Anglas, et Legay, r. St. Lazare, 82, dép l'ench.

Maison à VOSGES C. 4.035 m. env. Rev. PARIS, 3, pl. des VOSGES 26.100 fr. M à pr. 260.000 fr. A adj. s. 1 ench. ch. des not. de Paris, le 30 avril 89. S'ad. à **H° Arap**, not 38, blv. Sébastopol.

MAISON r. Frémicourt, 39. Rev. br. 3.625 fr. Cr. fonc. 22.000 f. M. à pr. 40.000 f. A adj. s. 4 ench. ch. des not. le 30 avril 1889. S'ad. à M. Guibout, arch. r. du Commerce, 32 ou à M° Poletnich, not. 416, faubourg Saint-Honoré.

ADJON ch. des not. le 30 avril 1889, Propriéte et gran t terrain à bâtir, 80, r. de la Villette. M. à pr. 25.000 fr. jouis. 1er juillet 1889. S'ad. à Me Hussenot-Desemange, not. 393, r. des Pyrénées, dép.

ADJON en la ch. des not. le 16 avril 1889, à midi. Grand terrain à bâtir, av. const. r. Labat, 37 et 39 (48° arr.). C. 1.078 m. 31 d. M. à pr. 60.000 fr. S'ad. à M. Cavelier, r. St-Lazare, 53 bis, et à M'Olagnier, not. boulev. des Italiens, 27.

FABRIQUES DE TIMBRES EN CAOUTCHOUC GRAVURES EN TOUS GENRES, IMPRESSIONS

> SANGLIER MÉDAILLES D'ARGENT **3, Rue de la Bourse, Paris**

Envoi franco du catalogue.



### MARBRERIE SCULPTURE

BILLARDS ET BILLARDS-TABLES E. GUÉRET, 53, r. de Lancry, Paris.

VITRAUX D'ART pour Eglises, Châteaux, Villas, Appartements, Meubles PIVAIN 109. bouley. Voltaire PARIS

PARTS
PEINTURÉ ET GRAVURE SUR VERRE
Envoi franco du catalogue sur demande

Méd. d'or, Ex.Universelle de 1878 CARRELAGES MOSAIQUES EN GRÈS CERAME DE LA VALLEE DE BRAY BOULENGER AINÉ

ACHILLE BOULENGER, Succ AUNEUIL (Oise)

### FAIENCES ARCHITECTURALES

DÉCORATIVES ET INALTÉRABLES

Exécution sur commande et d'après modèle.

SERGENT, Fabricant 106, avenue d'Orléans, Paris

### MIROITERIE. VITRERIE

L'. KARLLEN. Succe DE CH. BUQUET 15, rue de Buci, 15. — Paris

Grand Dépôt des Glaces des Manufactures Françaises

Glaces en tous genres. — Cadres de tous styles. — Ornementation -- Gravure. — Dorure. — Virtuaux. — Verres de toutes espèces. — Verres gravés et décorés.

Entreprise à forfait de grands travaux de **Miroi-terie** et de **Vitrerie** pour Bâtiments, Magasins, Châteaux, Villas.



65 0/0 D'ÉCONOMIE 2.000 APPLICATIONS

Chauffage, Ventilation Étuves, Séchoirs Dessication, etc., etc.

BEAUT

DESSINS ET VERIFICATIONS

NI FROID NI AIR BOURRELETS JACCOUX CALFEUTRAGE INV. 35, rue de l'Echiquier.

### C'E DU TAPIS-CORTICINE

LINOLEUM PERFECTIONNÉ Corticine Silencieuse. Carpettes Escaliers

52, Rue Etienne-Marcel, 52. Paris.

### MANUFACTURES de CARRELAGES MOSAIQUES V<sup>VE</sup> Raynaud et C<sup>1E</sup>

Usines (NARBONNE (Aude).

à vapeur (ALGER faubourg Bab-el-Oued.

Carreaux riches et ordinaires, noirs et en couleurs. Imitations céramiques, carreaux pour décoration intérieure et extérieure. Envoi d'Album sur demande

PRODUCTION ANNUELLE: 50.000 MÈTRES

SIÈGE SOCIAL: NARBONNE

Spécialité de carrelages pour trottoirs, cours, écuries, etc.



### MOSAIOUE CLOISONNÉE

De Mr Heaton. 46, Berners St Londres

INVENTION TRÈS - IMPORTANTE VOIR

Echantillon déposé dans les burcaux de la CONSTRUCTION MODERNE 17. rue Bonaparte, Paris.



Peinture exécutée en Mosaique Cloisonnée d'après l'original. Boudoir de la marquise de Serigny. S. K. Museu

Union Internationale du Commerce et de l'Industrie CABINET DE M. BARRAUD

Ancien Professeur de Mathématiques de l'Université

H. JACOUELIN, BARRAUD & C'

Obtention, Exploitation et Vente de BREVETS INVENT

PRIX EXCEPTIONNELS

REPRÉSENTATION AUX EXPOSITIONS

Installation at Vente d'Etablissements Industriels ASSOCIATIONS, COMMANDITES, SOCIÉTÉS par ACTIONS 30. Boulevard St-Michel, PARIS

& PAVAGES. - A. DEFRANCE & Cie CARRELAGES A Pont-Ste-Maxence (Oise). 4 MEDAILLES D'OR I DIPLOME D'HONNEUR DEPUIS 1884

### w BADIGEON

COULEURS CHEVAILLIER BREVETÉ S. G. D. G. 54, RUE DES FRANCS-BOURGEOIS, 54

RÉSISTE À TOUTES LES INTEMPÉRIES ET LAVAGES
EST D'UN PRIX PEU SUPÉRIEUR AU BADIGEON À LA CHAUX ORDINAIRE
ENVOI FRANCO DU PROSPECTUS

50

### LIBRAIRIE DE LA CONSTRUCTION MODERNE

DUJARDIN et C'e, Editeurs

PARIS. — 17, Rue Bonaparte, 17. — PARIS

# ENCYCLOPÉDIE

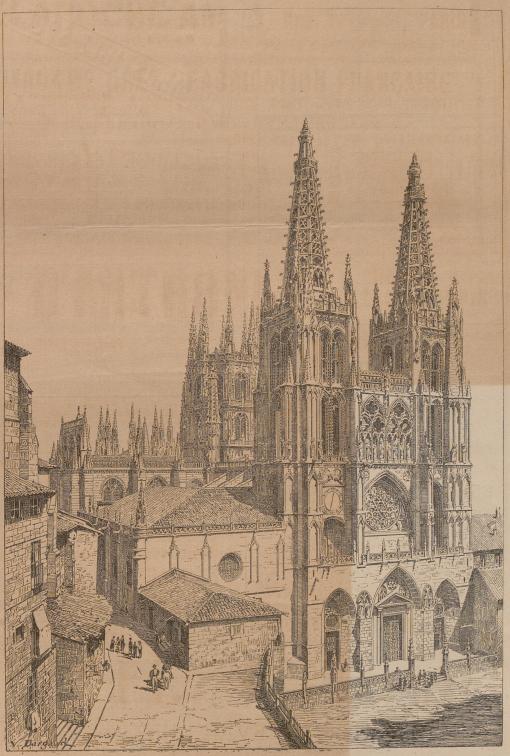
### DE L'ARCHITECTURE ET DE LA CONSTRUCTION

Publiée sous la direction de M. P. PLANAT

Six forts volumes grand in-8°

Comprenant 600 planches hors texte et 4,000 dessins

Prix de l'ouvrage complet 300 fr.



Vol. 1. - Architecture religieuse. - Vue de la Cathédrale de Burgos.

Un tel ouvrage est en quelque sorte le livre par excellence qui devra figurer dans toute bibliothèque d'architecte. A lui seul il résume et condense un vaste ensemble de connaissances artistiques, techniques, historiques et juridiques, disséminées d'habitude dans de nombreuses publications, ou qui même n'ont jamais été mises sous les yeux du public.

Pour approcher autant que possible de la perfection dans une aussi vaste conception, nous nous sommes adressés à de nombreux collaborateurs, et nous avons demandé à chacun d'eux les études que nous désignaient ses recherches et ses travaux antérieurs.

Toutes les branches de l'architecture et de la construction sont représentées par des hommes d'une compétence indiscutable. On remarquera que pour les études de l'art dans les pays étrangers nous nous sommes adressés à des nationaux qui ont sous les yeux le thème même de leurs articles.

Quant à la forme adoptée pour présenter au lecteur ces multiples études, la voici résumée en deux mots : beaucoup de documents, sous forme très concise, d'un maniement commode et expéditif, accompagnés de très nombreux dessins, puisque le dessin est le document parlant par excellence et dispense de longues et inutiles descriptions

La publication par fascicules permet à l'architecte de lire une livraison en attendant l'apparition de la suivante. Nous disons lire, car il ne s'agit pas ici d'un dictionnaire sec et aride, mais d'une Encyclopédie, où chaque article forme une étude d'ensemble, un chapitre complet.

# NOUVEAU SYSTER

POUR

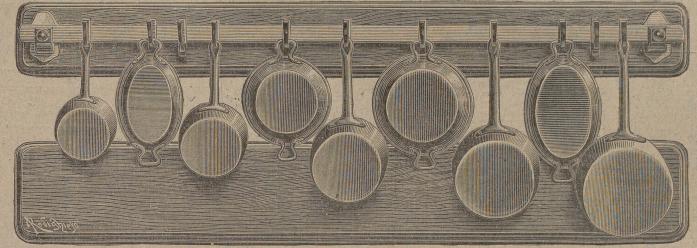
Ce nouveau système d'une grande simplicité, qui se compose d'une Tringle fixée sur des Supports et sur laquelle coulissent des Crochets mobiles que l'on peut distancer à volonté et suivant les besoins, offre l'avantage de supprimer l'emploi des clous, lesquels, indépendamment de la difficulté plus ou moins grande qu'ils présentent, en général, pour les poser solidement et proprement, et de l'incommodité qu'ils offrent toutes les fois que l'on désire modifier l'emplacement des ustensiles, ont encore le désavantage de laisser des traces de dégradations assez difficiles à faire disparaître.

Avec ce nouveau mode d'installation on peut augmenter le nombre des objets à suspendre sans aucun inconvénient.

Cet article se recommande tout spécialement pour l'installation des cuisines par la solidité, la commodité et l'aspect décoratif qu'il présente. La pose et l'entretien ne sont d'aucune difficulté.

SPÉCIMEN D'UNE INSTALLATION

demande sur tarif du Envoi



Ce système s'applique également avec avantages pour les Porte-Manteaux, Vitrines, Étalages, Galeries de tableaux, Expositions, etc., et en général, pour tous les objets susceptibles de se suspendre.

EL. 42, rue Servan, la rue du Chemin-Vert) PARIS

TÉLÉPHONE

DUJARDIN et Cie. - 17, rue Bonaparte.

Papier Calque Nº 24

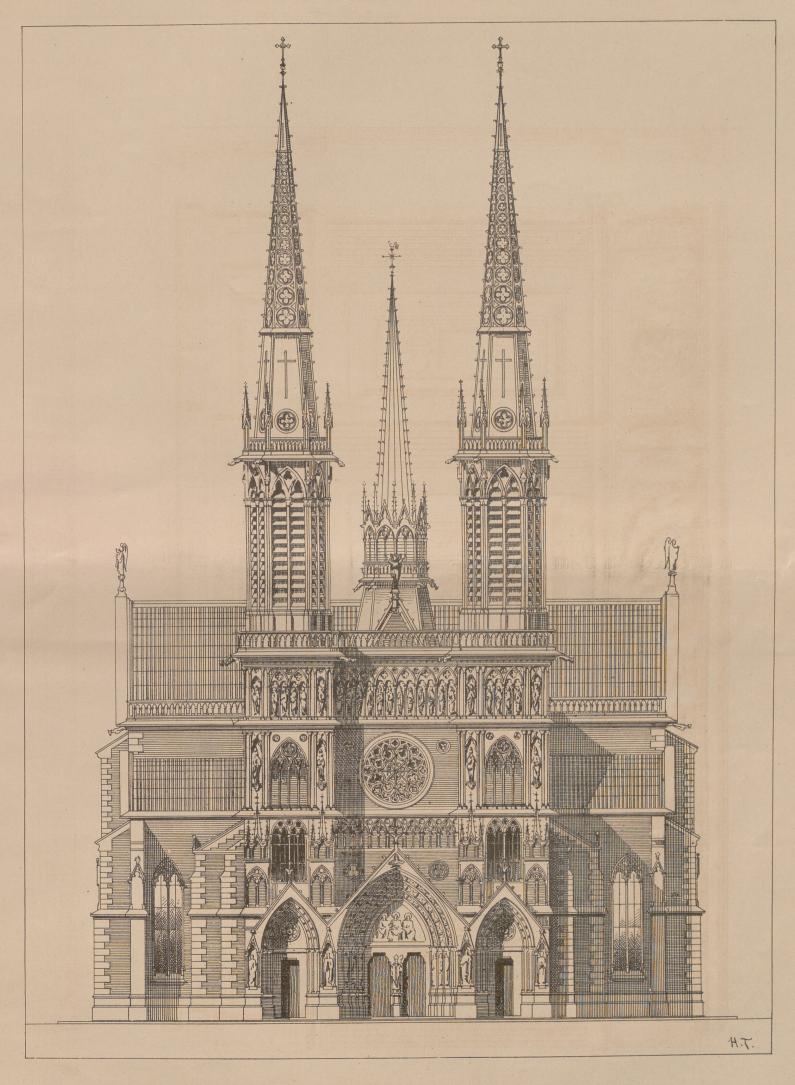
Ce papier parcheminé, très résistant, d'une transparence parlaite, n'est enduit d'aucune substance grasse; Il ne peut donc jamais jaunir ni s'altérer.

### NOUVEAU CALQUE VEGÉTAL NATUREL préparation Sans

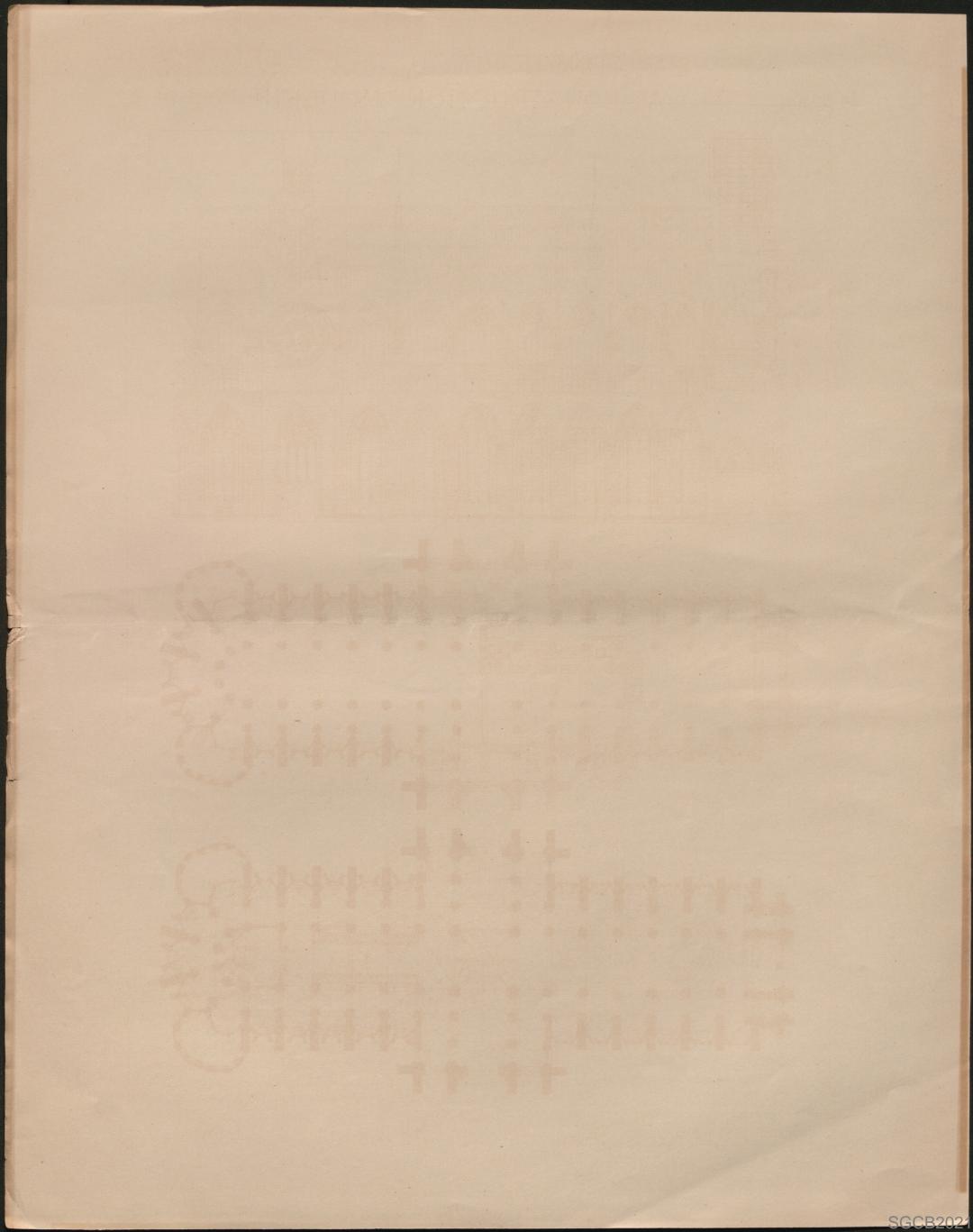
Ne jaunissant jamais Ne devenant pas cassant

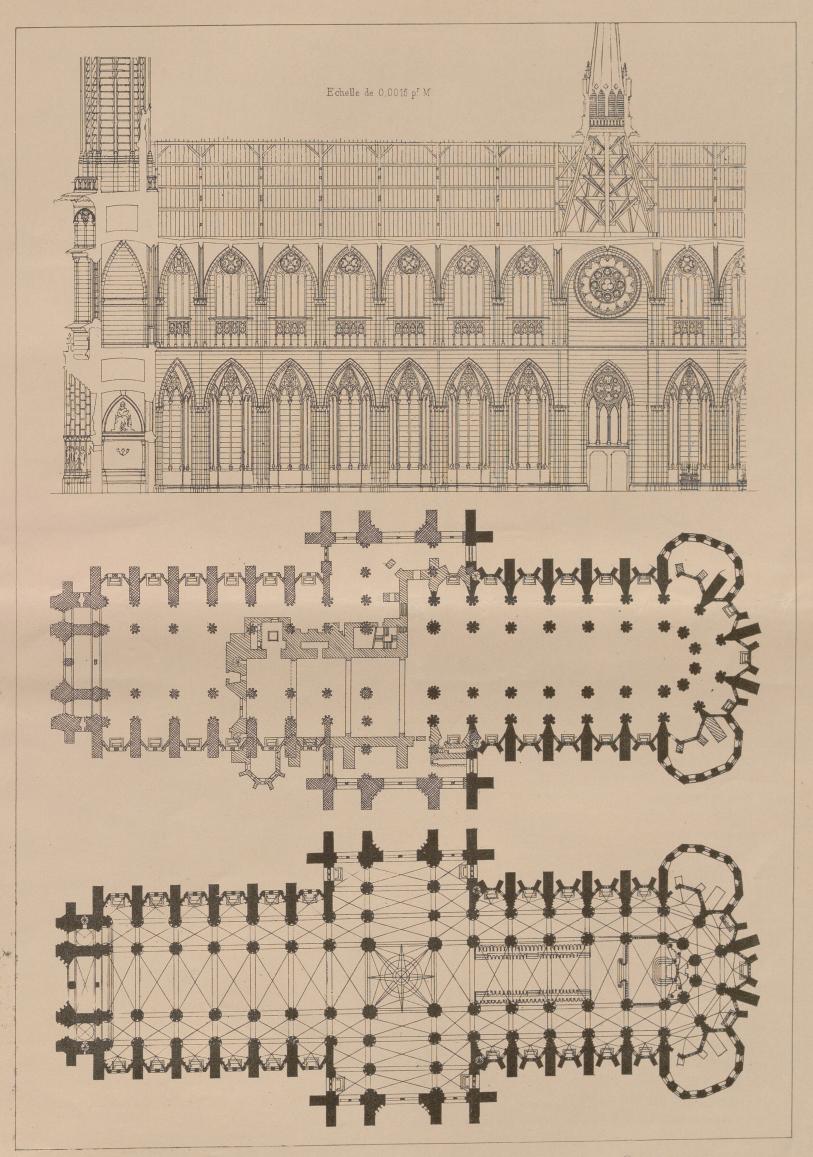
Rouleau de 1 m. 10 sur 20 m. PRIX: 4 FR. 50

Nous envoyons nos échantillons de papiers à dessins et notre prix courant sur toute demande affranchie.

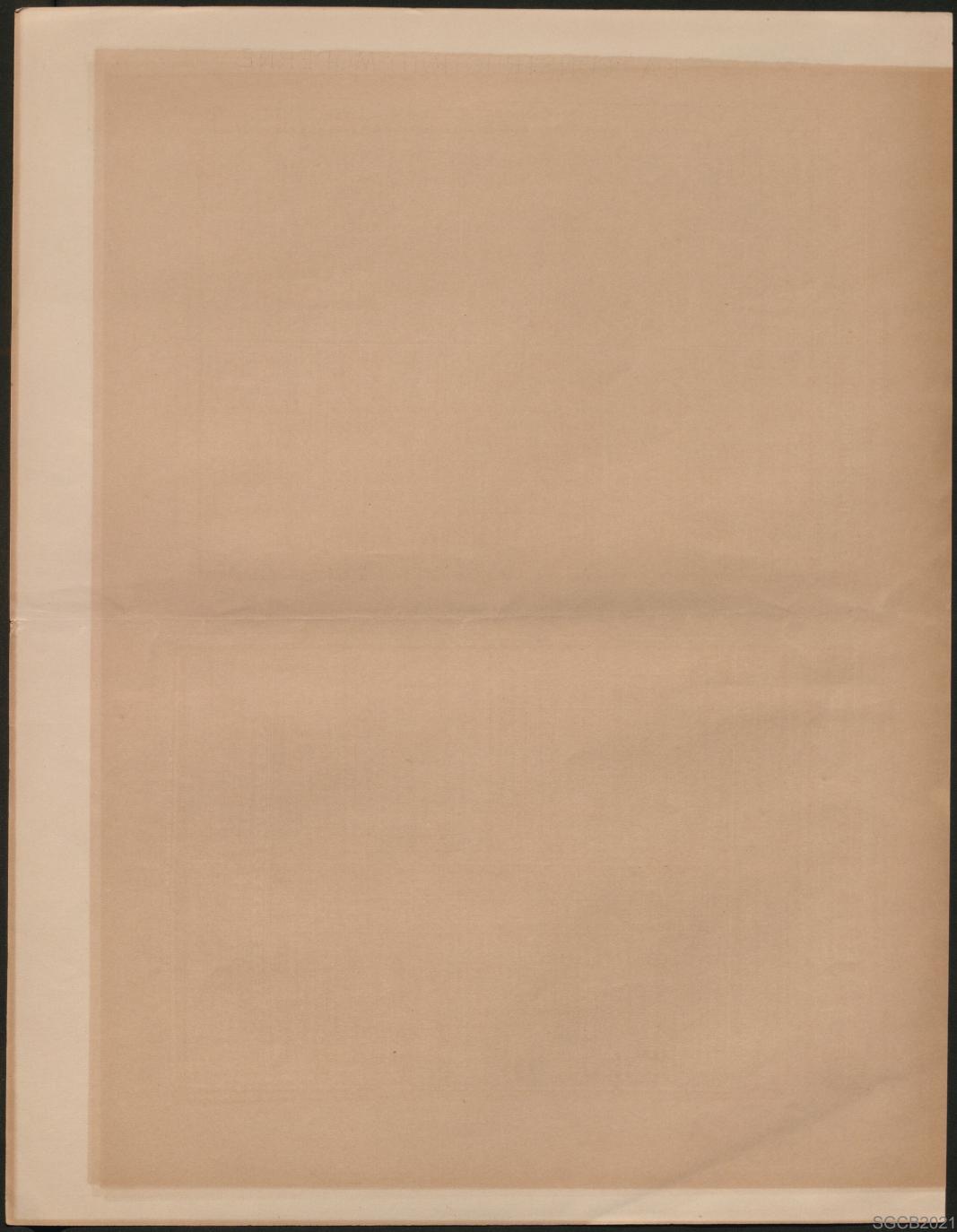


LA MÉTROPOLE DE TOULOUSE\_ARCH\_M. GAZAGNE





LA MÉTROPOLE DE TOULOUSE \_ ARCH\_M. GAZAGNE



### PRIX COURANT LÉGAL DES MARCHANDISES EN GROS

SUR LA PLACE DE PARIS

Cote officielle rédigée par les Courtiers de Marchandises, assermentés au Tribunal de Commerce de la Seine. Cours du 24 au 30 mars 1889.

	Cot	118 WW 24	uu u	o mars	TOOP:	ACCORDINATE TO SERVICE OF THE SERVIC		
CHOPES				ACQUITTÉS	STOCK	RAFFINĖS		
1889	les 100 k. nets les	k, BASE 88° 100 k. nets	ES-ALUETS	ASE 88° 00 k. nets	DES SUCRES INDIGÈNES A PARIS	BONNE SORTE les 100 k. nets	BELLE SORTE les 100 k. nets	
Lundi 25 mars Mardi 26 Mercredi 27 Jeudi 28 Vendredi 29 Samedi 30 Cote moyenne de la semaine	46 à 46 42 46 à 42 46 à 42 47 25 à 47 50 43	75 à 42 25 à 25 à 25 à 25 à 43 50 50 à 43 75	94 5 94 5 94 5 95 5 93 7	. à	110.682 110.340 110.247 110.247 110.263 110.188	112 50 112 50 113 » 113 » 114 » 115 »	113 50 113 50 114 20 114 20 114 20 115 20 116 20	
HUILES GOLZA D'EUROPE		OPE	LIN BRUTE		ARRIVAGES		lett - Augusta	
(les 100 kilogrammes hors barrière.) 1889	BRUTE TOUS FUTS EPU	RÉEEN TONN. es 100 k.	O COLUMN	00 kilogr.	quintaux	quintaux	quintaux	
Lundi 25 mars Mardi 26 — Mercredi. 27 — Jeudi 28 — Vendredi. 29 — Samedi 30 —	82 · · 82 · · 81 · · 81 · · 78 · · 78 25	92 · · · 92 · · · 91 · · · 88 · · · 88 75		54 50 54 50 54 50 55 50 54 50 55	1.800 900 700 1.700 1.600	650 400 450 400	900 2.700 350 600 600 350	
ESPRITS FINS, 4re qua		STOCK DE P	PARIS	FARINES	Cours des 12	CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE		
90° non logé, entrep. P. 1889	aris l'hectolitre	pipes			1889	1888	1887	
Mercredi. 27 — . Jeudi 28 mars . Vendredi. 29 — .	40 75 à 40 75 40 75 40 75 à 40 75 à 41 25 41	7.975 7.975 7.900 7.900 7.900 7.950		Lundi. 2 Mardi. 2 Mercr. 2 Jeudi. 2 Vendre. 2 Samedi. 3	6 55	52 52 2 51 75 52 . 52	5 53	
Cote moyenne de la semaine: 40 875 l'hectolitre. Le stock de Paris est calculé en pipes de 6 h. 20, 155 h. par 25 pipes ou unité de livraison sur le marche Paris.  STATISTIQUE MUNICIPALE 120 1			solt	Suif (boucherie de Paris) 43° 4/2 en pains.   80				
12° seme	aine.			Glycérine	brute 28° de sa		AND DESCRIPTION OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NAMED IN COLUM	
Fièvre typhoïde Variole 6. Rougeole 46	. Diphtérie	1160 9 45 38	1100 10 40 34	0 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	UX — 30 mar. rré, les 100 kilo	12000	sem. corres.  de de 1888 1887	
Débilité sénile	ramollissement  rts violentes 9  84 { garçons  filles  onnus immédiatem. se en nourrice de erront placés à Paris,	24 233 216 16 42 78 60 64 28 26 323 650 634 910 374 68	21 20 201 82 25 74 48 50 32 24 295 645 575 884 336 68	mières Cuivre Cl que ord Cuivre en — Be — M les 100 Etain Ban — Bill Étain Dét — Aus — Aus — Nan — Iliv Plomb pr marque Id. Zinc de S	hill en barres, in inaire. Livr. Havan lingots et plaquest Selected inerai de Coroc kaliv. Hav. ou l iton troits groits groits Havre ou Rou e ordin, liv. Have e ordin, liv. Hav	vre   120   120   181	50 430 273 75 	

rie, 13. rue Poliveau. - A. et G. Villasse, maçonnerie, 13, boulevard d'Italie. — Gorbière, à Asnières, entreprise de menuiserie, 23, rue Bapst. — Balignac et Ce, peinture et carrosserie, 120, rue Chevallier, à Levallois-Perret.

MODIFICATIONS

Caisse centrale populaire, Banque du travail et de l'épargne, 419, rue Montmartre. — Compagnie française de ma-tériel de chemin de fer, 57, rue Nationale, à Ivry. — L'Ouest, compagnie d'assurances, 3, rue Dalayrac. — Compagnie de construction d'exploitation des chemins de fer de l'Etat Serbe, 5, rue du Conservatoire. Compagnie des Chemins de fer des Etats-Unis de Vene-

zuela, 15, place Vendôme.

Banque Russe et Française, rue Auber, 4.

DISSOLUTIONS

La Métropole, assurances sur la vie, 9, rue d'Antin. — Arlabosse et C°, commerce d'application d'émaillerie, rue Labois-Rouillon, 20. — Guy et Gerbal, fabrique de briques, 3, avenue de Bicêtre. — Albert Franck et C°, opérations de

Allain et C's, entrepreneurs de couverture et plomberie, 188, boulevard Voltaire. — Feret et Pottier, serrure de sùreté, 34, rue des Archives. — Leduc, Heintz et Ozanne, négociations en fonds publics, 42, rue Notre-Dame-des-Victoires. — Nyssen et Daumont, opérations de bourse, 17, rue Montaigne. — Dubaud, Jean Caurot et Cie, entrepreneurs de maconnerie, 15, rue Dupleix

Compagnie Générale de Métallurgie pour la fusion des

métaux par l'oxyde de carbone, 20, rue Labruyère. Houet et Frechabot, couverture et plomberie, rue Pixe-

### LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

MAISONS

Paris. — Rue Labat, 68 (390 m.) Acq., M. Mangin, rue Marcadet, 418 (50,000). — Rue Nollet, 36. — Acq., M. Aubrun, place Clichy, 5 (430,000). — Avenue Henri-Martin, 38 (hôtel et terrain, 2,472 m.). — Acq., M. Poidatz, rue Creveaux, 9 (500,000). — Rue Ordener, 464 (75 m. 42). — Acq., M. Lorang, avenue La Bourdomnaye, 47 (13,700). — Boulevard Bessières, 29 bis (72 m.). — Acq., M. Drappier, rue Ravignan, 8 bis (5,500). — Boulevard Bessières, 39 bis (12,500). — Acq., M. ilaudé, boulevard Bessières, 39 bis (12,500). — Acq., M. ilaudé, boulevard Bessières, 39 bis (12,500). — Avenue, du Bois-de-Boulogne, 33 (4,412 m. 80). — Acq., M. Terry, rue François 4°, 14 et 16 (1,400). — Rue des Orteaux, 54 (25,000). — Rue Damrémont, 400 (399 m.). — Acq., M. Laplanche, rue Damrémont, 100 (88,000). — Rue Gros, 15 (395 m.). — Acq., M. Duperdussin, rue de la Fontaine, 74 (44,000). — Rue Damrémont, 90 (88,000). — Rue Javel, 6 (400 m.). — Acq., M. Jomot, quai de Javel, 24 (15,400). — Rue Damrémont, 90 (400 m.). — Acq., M. Laroche, rue Duhesme, 8 présumé (200 m.). — Acq., M. Laroche, rue Duhesme, 8 présumé (200 m.). — Acq., M. Laroche, rue Duhesme, 8 présumé (200 m.). — Acq., M. Laroche, rue Duhesme, 8 présumé (200 m.). — Acq., M. Laroche, nue Mainin (779 m.). — Acq., M. Boivin, rue de Lorraine, 16 (42,869.75). — Passage Fougeat, 12 présumé (267 m.). — Acq., M. Regnier, rue Cambroune, 410 (42,028). — Rue des Fourneaux, 205 (2,500 m.). — Acq., M. Saint-Ouen, rue de Vouillé, 72 (25,000). — Acq., M. Saint-Ouen, rue de Vouillé, 72 (25,000). — Acq., M. Lefebvre, rue Chauvelot, à Malakoff (70,000). — Acq., M. Lefebvre, rue Chauvelot, à Malakoff (70,000). — Acq., M. Lefebvre, rue Chauvelot, à Malakoff (70,000).

Propriété au Perreux, rue Traversière, 5 (5 lots), acq., le Crédit Foncier de France, rue des Capucines, 19 et autres (13,800 fr.). — Propriété et terrain à Rosny-sous-Bois, rue d'Avron, angle rue Rochebrune, acq., M¹º Landry, avenue d'Italie, 421 (10,000 fr.). — Pièce de terre, à Colombes, etc., 24 lots, acq., M. Neech, boulevard des Capucines, 39, etc. (43,260 fr.). — Terrain, 3,447 m., à Billancourt, rue du Point-du-Jour, 80, acq., M. Loussel, rue de la Pompe, 86 (12,000 fr.). — Propriété, 14 hect. 73 a., à Chatenay, rue d'Antony, 12, acq., la Société de Patronage des jeunes filles détenues, libérées et abandonnées du département de la Seine, rue de Vaugirard, 71 (175.000 fr.). — Maison à Barnolet, rue Propriété au Perreux, rue Traversière, 5 (5 lots), acq., le detenues, increas et ananonneces du departement de la Seine, rue de Vaugirard, 71 (178,000 fr.). — Maison à Bagnolet, rue de Montreuil, 6, acq., M. Kiesgen, rue Le Châtelier, 4 (10,000 fr.). — Jardin, impasse du Progrès, 15, acq., M. Gé, rard, impasse du Progrès, 44 (3,200 fr.). — Propriété, 702 mau Parc-Saint-Maur, 46, square des Marronniers, acq.,

M. Giraldon, rue de Belleville, 58 (22,000 fr.). - Hôtel, rue M. Giraldon, rue de Belleville, 58 (22,000 fr.). — Hôtel, rue d'Offemont, 6, acq., M. Devot, rue de Rivoli, 494 (94,600 fr.). — Maison, avenue Kléber, 74, acq., M. Guillet, rue des Sablons, 89 (245,000 fr.). — Maison, rue Louis-Blanc. 69, acq., M. Maréchal, rue Lafayette, 194 (90,050 fr.). — Maison, rue Lambert, 48, acq., M. Bouché, boulevard Barbès, 46 (26,500 fr.). — Maison, à Montreuil-sous-Bois, boulevard de l'Hôtel-deville 446, acq. M. Royd's à Montreuil-sous-Bois, prophilosophe prophilosophe. Ville, 116, acq., M. Rozès, à Montreuil-sous-Bois, rue Etienne-Marcel, 6 (12,050 fr.). — Maison, au Pré-Saint-Gervais, Grande-Avenue, 24, acq., M. Pouget, au Pré-Saint-Gervais, 32, Grande-Avenue (40,050 fr.). — Deux maisons, rue Beaurepaire, 8 et 40, acq., M. Guérin, rue Beaurepaire, 41 (454,000 fr.).

— Terrain, 385 m. 75 c., à Saint-Maur-les-Fossés, rue Diderot, acq., M. Lefebvre, à Saint-Maur-les-Fossés (2,800 fr.). derot, acq., m. Leiebvie, a Saint-Madit-Rad 198362, 200 ft.).

— Portion de terrain (347 m. 26 déc. c.), avenue de Malakoff, 45, acq., M. Falco, rue Taitbout, 63 (80,904 fr. 30). —
Propriété à Fontenay-sous-Bois, avenue Marigny, 4, et terrain, 2 a. 44., à Ivry-sur-Seine, lieudit la Justice, acq.,
M.Fauconnet, à Fontenay-sous-Bois, avenue Marigny (89,000 fr.).

— Terrain, 675 m., à Montrouge, avenue de l'Orange, 44 ancien, acq., la Commune de Montrouge (10,125). — Remobi-lisation de 3 actions de la Banque de France, acq., M. Bramtot. à Madrid (Espagne), calle Madera Baja, 3.

#### TERRAINS

Nogent-sur-Marne. — Rue le Beauté, 8 (propriété de 2,210 m.). — Acq., M. Degroote, à Nogent-sur-Marne (44,300).

Vincennes. — Rue du Bois, 7 (pavillon de 392 m.). — Acq., M. Signau, rue des Bourdonnais, 39, à Paris (28,300).

Ivry-sur-Seine. — Rue de Paris, 36 (maison de 438 m.).

— Acq., M. Cretté, rue de Paris, 59, à Ivry (26,000).

Pantin. — Route des Petits-Ponts (terrain de 1,130 m. 12).

— Acq., M. Humbert, rue de Flandre, 127 (35,200).

Saint-Ouen. — Avenue des Batignolles, 75 (maison de 292 m.). — Acq., M. Petit, avenue des Batignolles, 77 (Saint-Ouen) (42,000).

Quen) (49,000)

Billancourt. — Rue Hennerich, 8 (hôtel de 250 m.'. — Acq., M. Dubosson, boulevard Richard-Lenoir, 53, à Paris

Neuilly. — Rue de Chézy, 32 bis (maison de 190 m. 68).

- Acq., M. Aldegani, rue Montmartre, 134 (18,500).

Puteaux. — Rue de Paris, 20 (terrain de 4,295 m.). — cq., M. Charpentier, avenue de la Défense-de-Paris, 9 (65,000). Bois-de-Colombes. — Rue de la Procession, 24 (maison de 634 m.). Acq., M. de Saint-Genois de Grandbreucq, rue de la Pépinière, 9, à Paris (43,800).

#### AVIS

Le 28 avril courant aura lieu, dans la salle des Fêtes du Grand Orient de France, 16, rue Cadet, un des plus beaux concerts de l'année 1889! - Les artistes les plus éminents de la capitale ont spontanément et gratuitement accordé le concours de leuis merveilleux talents à une œuvre de bienfaisance des plus intéressantes. Cette fête, organisée par les soil.3 des membres du Temple des Amis de l'Honneur francais, laissera un souvenir bon et ineffacable dans la mémoire de ceux qui auront accepté, en échange de leur obole. l'audition des œuvres de nos meilleurs

maîtres interprétés par des artistes hors ligne. Parmi ceux qui se feront entendre nous citerons notamment : Mme Marie Sasse, Mme Carlotta Patti, Mme Céline Montaland, Mme de Grandsagne, Mlle Du-M. Prudhon, M. Fournets, M. Taffanel, M. Charles de Bériot, M. de Munk, etc., etc.

Le programme de ce splendide concert sera prochainement encarté dans le Moniteur Général avec des billets de faveur; tout porteur de ces billets n'aura à payer au contrôle que

10 francs pour les places réservées;

5 - pour les premières et le parquet;

pour les galeries.

Nous invitons tous les lecteurs du Moniteur général amateurs de bonne musique à réserver à cette fête, quelques heures de leur après-midi du 28 courant. -Ils n'auront pas à le regretter. - Prochainement nous indiquerons où on pourra se procurer des billets.

107

#### ADJUDICATIONS NOUVELLES

#### DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Pour les détails se reporter aux numéros d'ordre

31. — samedi 6 avril 1889. — Adjudication en sept lots des travaux de: 1º Terrasse et Maçonnerie; 2º Charpente; 3º Couverture et Plomberie; 4º Menuiserie; 5º Parquetage; 6º Serrurerie; 7º Peinture, Vitrerie et Tenture à exécuter pour la construction d'une école de garçons ct d'une école maternelle avec classes enfantines rue Pajol, rue Philippe-de-Girard et rue du Département (XVIII)e Arrondissement). Travaux classés dans la 2º catégorie (Grands Travaux d'Architecture).

32. – Lundi 8 avril 1889. – Travaux neufs à exécuter en 1889 sur divers chemins de grande communication de la Seine. Adjudication à Paris, au Palais du Tribunal de Commerce, le lundi 8 avrit 1889, à 1 heure.

33. - Le Samedi 20 avril 1889. - Adjudication en 3. — Le Samedi 20 avril 1089. — Anjudication en cing lots de travaux de : 4º terrasse et maçonnerie; 2º char-pente: 3º menuiserie ; 4º parquetage; 5º serrurerie, à exécuter pour la construction d'une école de garçons, rue Julien-Lacroix et rue Ramponneau (XXº arrondissement). Travaux classés dans la 2º catégorie (grands travaux d'architecture).

Le samedi 20 avril 1889, à une heure et demie après midi, il sera procédé publiquement, dans la salle du Conseil de préfecture, au Palais du tribunal de commerce, par le préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil municipal, en présence du receveur municipal de la Ville de Paris et de M. Calemard, archive de la Ville de Paris et de M. Calemard, archive par les présences du service de la Ségio. tecte, à l'adjudication au rabais, sur les prix de la Série de la ville de Paris (année 1888) et sur soumissions cache-tées, de l'entreprise en cinq lots, des travaux de : 4° ter-rasse et maçonnerie ; 2° charpente ; 3° menuiserie ; 4° parquetage ; 5° serrurerie, à exécuter pour la cons-truction d'une école de garçons, rue Julien-Lacroix et rue Ramponneau (XX° arrondissement), lesquels travaux sont évalués comme suit

der lot. — Terrasse et maçonnerie; évaluation, 169,415 fr.; frais approximatifs d'adjudication, 2,600 fr.

frais approximatifs d'adjudication, 2,600 fr.

2º lot. — Charpente; évaluation, 43,244 fr.; frais approximatifs d'adjudication, 400 fr.

3º lot. — Menuiserie; évaluation, 48,878 fr.; frais approximatifs d'adjudication, 500 fr.

4º lot. — Parquetage: évaluation, 43,947 fr.; frais approximatifs d'adjudication, 400 fr.

5º lot. — Serrurerie; évaluation, 40,725 fr.; frais approximatifs d'adjudication, 4,000 fr.

Les plans, le devis, les cahiers des charges et les séries des prix sont déposés à l'Hôtel de Ville (4º bureau de la division d'architecture), où l'on pourra en prendre connaisdivision d'architecture), où l'on pourra en prendre connais-sance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de

34. - Le samedi 20 avril 1889. - Adjudication en neuf lots des travaux de : 1º terrasse et maçonnerie ; 2º charneu juis des traduc de : 1º terrasse et majonnerie ; 2º Char-pente : 3º couverture et plomberie ; 4º menuiserie ; 5º par-quetage ; 6º serrurerie ; 7º fumi terie ; 8º peinture, vibrerie et tenture ; 9º pavage, bitume et canalisation, à executer pour la construction d'un groupe scolaire, rue Marcadet et impasse d'Oran (XVIIIº arrondissement). Travaux classés dans la 2º catégorie (grands travaux d'archi-

Le samedi 20 avril 1889, à une heure et demie après midi, il sera procédé publiquement, dans la salle du Conseil de préfecture, au Palais du tribunal de commerce, par le préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux mem-bres du Conseil municipal, en présence du receveur muni-cipal de la Ville de Paris et de M. Decron, architecte de la 20 section, à l'adjudication, au rabais, sur les prix de la série de la Ville de Paris (année 1888), et sur soumissions cachetées, de l'entreprise, en neuf lots, des travaux de : de terrasse et maçonnerie; 2° charpente; 3° couverture et plomberie; 4º menuiserie; 5º parquetage; 6º serrurerie; 7º fomisterie; 8º peinture, vitrerie et tenture; 9º pavage, bitume et canalisation, à exécuter pour la construction d'un groupe scolaire, rue Marcadet et impasse d'Oran (XVIIIº arrondissement), lesquels travaux sont évalués cipic avillant. ainsi qu'il suit :

4° lot. — Terrasse et maçonnerie; évaluation, 245,438 fr.; frais approximatifs d'adjudication, 3,500 fr.
2° lot. — Charpente; évaluation, 24,902 fr.; frais approxi-

natifs d'adjudication, 600 fr.

3º lot. — Couverture et plomberie; évaluation, 24,121 fr.; frais approximatifs d'adjudication, 600 fr.

trais approximatifs d'adjudication, 600 fr.

4º lot. — Menniserie; évaluation, 53,474 fr.; frais approximatifs d'adjudication, 4,200 fr.

5º lot. — Parquetage; évaluation, 25,535 fr.; frais approximatifs d'adjudication, 700 fr.

6º lot. — Serrurerie; évaluation, 99,079 fr.; frais approximatifs d'adjudication, 1,800 fr.

7º lot. — Fumisterie, évaluation, 49,808 fr.; frais approximatifs d'adjudication, 1,800 fr.

matifs d'adjudication, 1,800 fr.

7º lot. — Fumisterie; évaluation, 12,508 fr.; frais approximatifs d'adjudication, 400 fr.

8º lot. — Peinture, vitrerie et tenture; évaluation,
22,242 fr.; frais approximatifs d'adjudication, 600 fr.

9º lot. — Pavage, bitume et canalisation; évaluation,
17.632 fr.; frais approximatifs d'adjudication, 500 fr.

Les plans, les devis, les cahiers des charges et les séries des prix sont déposés à l'Hôtel de Ville (4º bureau de la division d'architecture), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de 14 heures à 4 heures. de 11 heures à 4 heures.

Le Préset de la Seine, Signé : E. POUBELLE Par le Préset : Le secrétaire général de la présecture, Signé : LAURENCEAU.

#### FAILLITES

24 mars. — Augustin, produits alimentaires et vins fins, rue Martre, 66, à Ciichy (5499); Thais, doreur sur métaux, impasse Froissart, 3 (3500); Carymé, boulanger, 34, rue d'Assas (5504); Figeac et C°, société en liquidation, marchand de vin, hôtel meublé, 7, rue du Chavaleret (5502); Figeac, marchand de vin, hôtel meublé, 7, rue du Chevaleret (5503); Leca, opérations de banque, rue St-Marc, 32 (5504); Kreyenbielh père et fils, commerce de menuiserie, boulevard Arago, 44 (5505); Kreyenbielh père, Pietre-Jules, entrepreneur de menuiserie, 4, boulevard Arago (5506); Kreyenbielh, Auguste et Jules, entrepreneur de menuiserie, 44, boulevard Arago (5507). 44, boulevard Arago (5507).

Kreyenbieth, Auguste et Jules, entrepreneur de menuiserie,
44, boulevard Arago (5507).
27 mars. — De Mevolhon, Anatole, ancien changeur, 48,
rue Vivienne (5508); Harlington, fonds d'hôtel meublé, 41,
avenue Mac-Mahon (5509); J. Chaine et Ce, issues, graines
et fourrages, Courbevoie, 46, rue Lambrecht (5540).
28 mars. — Philippart, De, laitier nourrisseur 3 Fontenayaux-Roses, passage Boileau, 45 (5541).
29 mars. — Beckerief, boulanger, 44, rue de Romainville (5542); Bouyer, corsetier. 2, rue Coypel (5543);
Declercq, tapissier, 33, houlevard des Batignolles (5544);
Perey, marchande de vins, rue de Charenton, 425 (5515);
Bourdon, marchand boucher, 493, rue de Flandre (3546);
Laurent, marchand de vins, 76, rue Basse-du-Rempart
(5547); Van der Meersch et Ge, 47, cité Bertrand (5548).
30 mars. — Argouy dit Augui, nourrisseur à LevalloisPerret, 46 rue Cavé (5549); feu Bex, Frédéric-CharlesJacques-Henry, agent de change, 5, rue Drouôt (5520);
Muller, loueur de voitures, houlevard Garibaldi, 3 (3521);
Barraqueil et Ce, fabrication de hijoux et montures de
diamants, 97, rue Richelieu (3522); Chevreau, entrepreneur
de serrurerie, 20, rue Secretan (5528).

de serrurerie, 20, rue Secretan (5523).

4° avril. — Vincent, marchand de vins, épicier, à Chazenton, 12, rue de la République (5524); Seillier, entrepreneur de maçonnerie à la Varenne-Saint-Hilaire, 6, rue Francis-Garnier (8525); Courbet, loueur de voitures, 39, boulevard St-Jacques (5526).

#### FORMATIONS, MODIFICATIONS & DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

#### FORMATIONS

Al. et P. Lecornu, constructeur-mécanicien, 114, rue Oberkampf, 18, impasse Gaudelet. — Veuve Dufay et L. Caillet, fonds de serrurerie, rue de Flandre, 101. — Zimmer et Dessales, matériaux de construction, Perreux, avenue Ledru-Rollin. — A. Reynaud et C, société en nom collectif pour l'étude de toutes affaires immobilières, à Bois-de-Colombes, rue Manoury, 8. - Laroche et Neveu, maçonne-

### MÉTAUX

Livrables à Paris. — Conditions d'usage. — 6 mois ou  $3 \, 0/0$  d'escompte.

Cours du 28 mars au 3 avril 1889 (Divers changements).

Land S. March, Carlotte Barbara, March and Carlotte Barbara, March and Carlotte Barbara, March and Annual Pro-	700	KILOS	NAME OF TAXABLE PARTY.	San Print
CUIVRES ROUGES  Cours à partir du 3 avril 4889.  En lingots. 2° qual. 145 » — 1°° qual.  Cours à partir du 27 mars 1889.  En planches, mesures du commerce  Largeur Longueur Roids par fouille millim.  1 15 1 40 6/10 8.500 1 30 2 » 7/10 15.000 1 30 2 30 8/10 20.000 1 20 3 30 8/10 30.000 1 20 4 » 9/10 40.000  Pour toutes ces épaisseurs et au-dessus  Tuyaux brasés en cuivre rouge:  Prix de base de la planche cuivre	100 k.  130 »  177 50  177 50  177 50  230 »	ETAIN  Cours à partir du 20 mars 1889.  Banca en lingots.  Anglais —  Cours à partir du 20 mars 1889.  En baguettes, plus-value.  En tuyaux de 9 m/m et plus; lammé de 1 m/m et plus.  Cours à partir du 15 mai 1888.  En feuilles (pour tout usage).  Le rouleau (étain pur contre l'humidité) de 4 feuilles de chacune 2,00 × 0,50  Poids du rouleau.  1º000  Prix: le mètre  PLOMB  Cours à partir du 20 mars 1889.  En saumons.  Cours à partir du 20 mars 1889.  En saumons  Tuyaux de 0,010 à 0,019.  TUYAUX DOUBLÉS D'ÉTAIN  Cours à partir du 6 décembre 1883.  (Epaisseur de l'étain demi-millimètre)  Epaisseur (5 m/m 1/2 et au-dessus.  Plus-value, 10 0/0 pour diamètre inférieur à 0,020. Pour les expéditions, emballage, par couronne.  VIEUX PLOMB  Cours à partir du 13 février 1889.  Vieux pour échange, les 104 kilos  Prix marchand, les 100 kil., planches et tuyaux Fondus.	45 48 100 105 110 120	50
Largeur Lengueur en 40 millim. par feuille		Cours à partir du 15 mai 1888.  En feuilles (pour tout usage)  Le rouleau (étain pur contre l'humidité) de 4 feuilles de chacune 2,00 × 0,50  Poids du rouleau		*
1 20   3 30   8/10   30.000   1 20   4 3   9/10   40.000	177 50	PLOMB Cours à partir du 20 mars 1889. En saumons		
Tuyaux brasés en cuivre rouge:  Prix de base de la planche cuivre rouge	177 50	Tuyaux de 0,010 à 0,019  TUYAUX DOUBLES D'ÉTAIN  Cours à partir du 6 décembre 1883.		
(Voir les tableaux spéciaux pour les plus-values.)  BARRES. — Rondes ou carrées de 0,014 m/m à 60 m/m		millimètres 3 **/* 1/2 et 5 **/**	105 110 120	
Tubes étirés sans soudure, prix de base  CUIVRES JAUNES	230 *	à 0,020. Pour les expéditions, emballage, par couronne	30	
En planches, 2º qual. 165 » - 1rº qual.	170 » 160 »	Prix marchand, les 100 kil., planches et tuyaux	29	. 1
Tub. en lait. étirés sans soud., pr. de base.  CUIVRES VIEUX EN REPRISE	220 >	En lingots de Silésie et autres bonnes marq. Cours à partir du 18 septembre 1888.	49	2
Cours à partir du 3 avril 1889.  BRONZE ET CUIVRES  Vieux bronze mécanique	80 »	Laminé du n° 8 à 26	66 66 66	X
De robinetterie ordinaire	60 3 100 3 100 3 90 3 50 3 50 3	VIEUX ZINC  Cours à partir du 3 janvier 1889.  Vieux pour échange 50 0/0 du cours laminé. Rognures neuves de la Vieille-Montagne  Prix marchand zinc de couverture  Chiffonnier	32 29 25	1
- prix marchand	65 » 40 » 55 »	ZINCS SPÉCIAUX DITS A SATINAGE Feuilles de dimensions correspondant aux formats les plus usités du papier.  Cours à partir du 5 juin 1888.  A 30 jours. Escompte 3 0/0.  Nº 7 épais. 02/255 poids au m. c. 2445		2 50
Pour les cuivres rouges et les cuivres jaune consulter les Tableaux des Plus-Values et l Tableau des Variations.	e	8 — 0"/=40 — 2+86 9 — 0"/=45 — 3+15 10 à 14 — 0=50 à 0=82 — 3+50 à 5+74  ue commerciale, qui renferme les renseignements dans la construction. — Reproduction interdite.	67	5

complémentaires relatifs aux matériaux employés dans la construction. - Reproduction interdite.

### BOIS DE SCIAGE

Dans Paris, non compris transport

Conditions d'usage — 6 mois ou 3 0/0 d'escompte.

Cours du 27 décembre 1888 au 3 avril 1889 (Les derniers changements sont du 24 juin 1887.) COMPRIS DROITS D'OCTROI : 11 fr. 28 e. pour le Chêne; 9 francs pour le Sapin.

001111110 0110110 0			it ir. 20 c. pour le duene, o manes p				
A partir du 24 juin 1887.	BON BOIS	INFÉR.	A partir du 24 juin 1887.	B. BOIS	INFÉR.		
CHÊNE DE CHAMPAGNE	DON DOIS	INI DIC.	SAPIN DE LORRAINE	0,00	» 70		
FLOTTÉ JUSQU'A 3,75 DE LONG Entrevous 027 × 24 Lemèt. lin.	1130	» * 86	Madrier 075 × 22 Le mètre lin.	» 75	» 65		
Entrevous 027 × 24 Lemèt. lin. Echantillon 034 × 24 id.	1 60	1 06	Planche $027 \times 32$ id. id. id. id.	1 0	» 85		
id. $041 \times 21$ id.	1 65	1 10	Chons pour remplissage id.	20 20	» 25		
Membrure 078 × 16 id.	1 65	1 10	PARQUETS	100			
Doublette $054 \times 32$ id.	3 20	2 12	CHÊNE. — Le mètre superficiel :	brut	5		
Petit battant 078 × 24 id.	3 40	2 26	Merain chêne du nord.				
Gros battant $110 \times 32$ id.	6 80	4 52	Frises de 0 <sup>m</sup> 06 à 0 <sup>m</sup> 08	11 50			
Chevron $080 \times 08$ id.	1 30	» 86	Chêne dits de Hollande.	10 »			
Au-dessus de 3,75 de long, en plus	10°/0	20 28	Frises de 0m06 à 0m08	9 50			
Lambourde de $0.034 \times 0.08$ , id, $0.027 \times 0.08$		» 20	Frises de 0m09 á 0m11 CHÊNE ORDINAIRE	0 00			
		" 20	Frises \ de 0,06 à 0,08 de largeur.	5 75			
CHÊNE DIT DE HOLLANDE			de 0,027 / de 0,09 à 0,11 id	5 50	4 >		
En épaisseurs de 0,027, 0,034,			Frises de 0,034 d'épaisseur, toutes		TO THE REAL PROPERTY.		
0,040 et 0,054. Réduit à l'unité de 0,027 $\rightarrow$ 0,24.			largeurs	7 50			
Le mètre linéaire	1 70	100000	PITCHPIN	5 >			
En épaisseurs de 0,065, 0,08, 0,11,	1 10		Frises de 0 <sup>m</sup> 027, toutes largeurs. SAPIN.— Le mètre superficiel :	, ,			
0,13 et au-dessus. Le stère	320		Frises de 0.08 à 0.11	500.00			
NOTA Toutes les longueur sans plus-value,			de 0,025 d'épaisseur	2 »			
CHÊNE DE QUARTIER			BOIS BLANC PEUPLIER OF GRISARD				
NON FLOTTÉ		200	CONDITIONS D'USAGE : 90 JOURS OU				
Feuillets 008 Le mètre superficiel.		300	3 0/0 D'ESCOMPTE CHOIX	ORDIN®	REBUT		
id. 010 id. id. id.	3 60	ממ	Les 104 mètres :		- Albur		
id. 014 id.	4 20	ממ	Feuillet de 0,013 et de 0,19		10		
id. 016 id.	4 80		à 0,25 30 »	24 >	16 >		
id. 020 id.	6 »		Voliges Champagne de	26 >	17 >		
	7 >		0,013 et de 0,16 à 0,25. 36 »	20 2	11 2		
id. 0,035 id. id. id.	9 50		Voliges Bourgogne de 0,023 et de 0,22 à 0,25 50	42 50	28 »		
id. 0,040 id. id. id.	11 25 15 x		Planches de 0,030 et de 0,22				
Plateaux de 0,65 d'épaisseur et au-	10 2		à 0,25 70 »	60 >	40 »		
dessus : le stère	320		Ouartelots de 0,060 et de	400	Cr		
HÊTRE SUR QUARTIER			0,22 à 0,25	100 »	65 »		
Réduit à l'unité de $0.027 \times 0.24$			SAPIN DE BATEAU	0 10			
le mêtre linéaire.	0 95		Planches orde, le mètre superfel	2 50 2 75			
Planches 0,027 Le mètre superficiel.	4 »	MARIN	— épais, —	2 10			
id. 0,035 id.	5 50		BOIS DE PITCHPIN				
id. 0,054 id. Plateaux, le stère	8 25 150		De 10 à 20.00 de longueur en		THE STATE OF		
GADYY DY	100	STATE OF THE STATE	poutres de 0,26 à 0,56 d'équar-				
SAPIN DU NORD Madrier rouge 08 × 22 Le m. lin.	1 00	1 20	rissage ou en plateaux de 0,10 à				
id. blanc 08 × 22 le m. lin.	1 90	1 30 1 15	0,12 d'épaisseur et de 0,26 à 0,56				
Planche 034 × 22 Le mètre lin.	» 65	1 10	de largeur. Le stère	90 > 1	P. Sec.		
Bastaing 065 × 18 id.	» 75	» 65	CHOI		INFER.		
id. $065 \times 16$ id.	» 65	» 55	Madrier. 8 × 22. Le m. linéaire 2º.10	1f.90	11.80		
BOIS D'ÉCHAFAUD							
and the first of the second property Comme of Deciric							
A partir du 1es mai 1887. — COMPRIS DROITS D'OCTROI COMME CI-DESSUS							

A partir du 100 mai 1887. — Compris d'octroi comme ci-dessus								
Echasses suivant grosseur et longueur de 65 7 ne Bardeaux le 1000.	4 25							
Planches sapin de Lorraine de 4.00:  — de 0.034 et 0.32, l'une 3 25 Echelles de 3.00 à 6.00 —	1 2							
- de 0.034 et 0.32, l'une 3 25 Echelles de 3.00 à 6.00	3 >							
- de 0.041 et 0.22 2 50   - au-dessus de 6.00	3 D							
- de 0.041 et 0.32 - A Cornouillers - la botte	4 50							
Lattes blanches, les 104 bottes le mètre	0 0							
- CCOUR	SECRETARIA DE LA CONTRACTORIO							

Reproduction expressément interdise

#### TRAVAUX PARTICULIERS

#### Demandes en autorisation de bâtir.

Du 27 mars 1889.

4° arr. — Rue du Temple, 38. — Prop., M. Féret, rue Etienne-Marcel, 46. — Arch., M. Léon Rivière, rue de Verneuil, 47. — Surélévation (3 étages).

17º arr. — Rue Laugier, 30, et avenue Niel. — M. Pernet, locataire de la Ville, rue Demours, 38. — Petite construc-

tion legere.

20° arr. — Rue du Jourdain, 40. — Prop., M. Houdart, rue du Pont-de-Créteil, 65, à Saint-Maur. — Arch., M. E. Garot, boulevard Beaumarchais, 46. — Pavillon.

4° arr. — Rue du Temple, 38. — Propriétaire, M. Féret, rue Etienne-Marcel, 46. — Architecte, M. Léon Rivière, rue de Verneuil, 47. — Surélévation (3 étages).

17° arr. — Rue Laugier, 30, et avenue Niel. — M. Pernet, locataire de la Ville, rue Demours, 38. — Petite construction légère.

20° arr. — Rue du Jourdain, 40. — Propriétaire, M. Houdart, rue du Pont-de-Créteil, 65, à Saint-Maur. — Architecte, M. E. Garot, boulevard Beaumarchais, 46. — Pavillon.

Du 28 mars 1889.

#### Du 29 mars 1889.

7º arr. - Avenue La Bourdonnais, 4. - Prop., M. Masien, rue Joubert, 22. — Constructions pour l'Exposition. 9° arr. — Rue Joubert, 22. — Prop., Société anonyme de la Pomme de Pin. — Modification dans la toiture.

— Rue Blanche, 15, et rue de Clichy, 16. — Prop., M. L. Lointier, rue de Verneuil, 58. — Arch., M. G. Gridaine, rue du Faubourg-Poissonnière, 133. — Divers corps de bâti-

13º arr. — Rue Jenner, 47. — Prop., Ministère de l'Agriculture. - Maison d'habitation.

17° arr. — Rue Berzelius prolongée, 12. — Prop., M. Lefort, rue Pouchet, 71. — Exhaussement d'une petite con-

18° arr. — Avenue des Tilleuls, 11. — Prop., M. Jacquet, rue de Rivoli, 194. — Arch., M. Paul Fétiz, rue Davy, 2. — Construction

- Rue Duhesme. - Prop., M. Seignour. - Atelier avec

— Rue Damrémont, 44, angle rue Tourlaque. — Prop., Mme Vve Moisset, rue de Maistre, 40. — Arch., M. C. Naudy, rue des Abbesses, 54. — Corps de bâtiment (5 étages).

#### Du 30 mars 1889.

14° arr. — Rue d'Alésia, 194. — Prop., M. Seillier, rue Vercingétorix, 145. — Arch., M. Georges Perthuis, rue de Vangirard, 373. — Construction.

15° arr. — Avenue du Maine, 29, et rue de l'Arrivée, 22.

M. Moulin, principal locataire. — Construction (2 étages).

16° arr. — Villa Dufresne, 10. 12, 14, 16, entre la rue de Billancourt, 39, et le boulevard Murat. — Prop. et arch., M. Jules Cacheux, quai Saint-Michel, 25. — 4 maisons.

17º arr. — Avenue de Clichy, 188. — Prop., M. Mala-

viole. - Arch., M. Sainte-Anne Louzier, rue Pouchet, 16. - Surélévation.

18° arr. — Passage Jobert et impasse Talus. — Prop., M. A.-J. Goffinetz, rue Baudelique, 6 bis. — Surélévation (2 étages).

- Impasse Mylord, 8-10 (avenue de Saint-Ouen). - Prop., M. J. Chenevière, rue Balagny, 49. — 2 constructions.

19° arr. — Rue Cavendish, sans numéro. — Prop., M. A. Bourlier, quai de Jemmapes, 84. — Hangar.

#### Du 1er avril 1889.

7° arr. — Avenue Rapp, 12. — Prop., M. Laurent Louyot, rue David-d'Angers, 3. — Hangar provisoire.
8° arr. — Cité du Retiro. — Prop., M. de Grandmaison, boulevard de La Tour-Maubourg, 41. — Arch., M. J. Bayard,

rue Bonaparte, 4. — Modifications.

10° arr. — Passage de la Ferme-Saint-Lazare, 40. — Prop., M. de Mouy, rue de Grenelle, 69. — Loge de

12º arr. - Avenue Daumesnil, 257, angle rue de la Véga. — Prop., M. Vermorel, avenue Daumesnil, 256 bis. — Arch., M. Georges Guyon, avenue de l'Asile, 14, à Saint-Maurice. — Surélévation (3 étages) et dépendances.

14. arr. - Rue nouvelle (entre le boulevard du Montparnasse, 422. et le boulevard Raspail, 213). — Prop., M. Deneuve. — Arch., MM. Richefeu frères, rue Rochechouart, 76. — Bâtiment de rapport.

15° arr. — Rue du Théâtre, 77. — Prop., M. Deroy. — Arch., M. C. Parnageon, rue Blomet, 22. — Grenier à fourrage.

16° arr. — Rue des Belles-Feuilles, 30. — Prop., M. A. Bloch, rue du Faubourg-Poissonnière, 50. — Arch., M. Roussi. - Constructions

18° arr. — Rue d'Orchampt, 4. — Prop., M. Bonal, rue Cujas, 16. — Arch., M. Biehler, rue des Martyrs, 70. — Reconstruction de murs de face.

19° arr. — Rue Riquet, 57. — Prop., MM. François et fils, rue Riquet, 57. — Arch., M. A. Le Voisvenel, boulevard de Magenta, 37. — Ecurie et bureaux.

#### Du 2 avril 1889.

5° arr. - Place des Patriarches, angle rue Daubenton. Prop., M. Manceau, rue Meslay, 24. — Arch., M. A. Robert, boulevard de Port-Royal, 3. — Maison de rapport.

14° arr. — Rue Dareau, 63. — Prop., M. Garrouste. —

14° arr. — Rue Dareau, 63. — Prop., M. Garrouste. — Construction.
16° arr. — Rue Boileau, 45. — M. Bouteillé, locataire, rue Boileau, 24. — Arch., M. E. Toutain, rue Molitor, 32. — Maison d'babitation (2 étages).
— Avenue Victor-Hugo, 25. — Prop., Mme Cassé, rue Yvon-Villarceau, 3. — Arch., P. Fouquiau, rue Clément-Marot, 40. — Hôtel.

19° arr. — Boulevard Sérurier, 85. — Prop., M. A. Favalle. — Petite construction annexe.

Fayolle. - Petite construction annexe.

#### Du 3 avril 1889.

5° arr. — Avenue des Gobelins, 8. — Prop., M. Jumau-

court, y demeurant. — Petite construction.

7º arr. — Avenue de Villars, 3. — Prop., M. Collet, rue de Vaugirard, 101. — Modifications intérieures et à la

11° arr. — Boulevard Richard-Lenoir, 40. — M. A. Brochard, locataire, rue Sauval, 5-7. — Petite construction

17° arr. — Rue Fortuny, 19, et rue Cardinet. — Prop., M. le comte de Rancy, rue Fortuny, 5. — Arch., M. E. Oudin, rue Bouret, 37. — Grand baraquement en bois. 18° arr. — Rue Ordener, 161. — Prop., M. Lorang. —

20° arr, — Rue des Panoyaux, 66. — Prop., M. Borghe, rue Labruyère, 20. — Arch., M. Albert Berger, rue Notre-Dame-de-Lorette, 13. — Redressement de combles.

#### BULLETIN OFFICIEL DES ADJUDICATIONS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

#### RÉSULTATS

Ont eu lieu les adjudications ci-après :

Pour les détails se reporter aux numéros d'ordre. et consulter va partie non officielle.

Avis. - Le Moniteur général portant la date du samedi est, à cause de son tirage élevé, composé le jeudi et expé-dié dès le vendredi matin de chaque semaine; il ne peut donc indiquer les résultats des adjudications qui ont leu le samedé, ni publier les documents qui lui sont tansmis le

Assistance publique. - 27 mars.

Fourniture en un lot de sucre raffiné en pains pour le service des hôpitaux et hospices civils pendant le deuxième trimestre de 1889.

40,000 kilog.

M. Boyer, 145 les 100 kilog. Raffinerie C. Say, 423, boulevard de la Gare, adj. à 114.48 les 100 kilog.

Fourniture des spiritueux pour le service de la pharmacie centrale des hôpitaux et hospices civils de Paris pendant le deuxième trimestre de 1889

M. Hartmann, 34, rue du Renard, adj. 2 0.425 le litre.
Rhum à 54°, 6,000 litres.

M. Hartmann, adj. à 0,54 le litre.